

2012 Dix priorités pour changer

Rappel des propositions du candidat François Hollande. Les priorités dont la Cgt estime qu'elles constituent une matrice revendicative et une perspective économique. **Pages 12 à 33**



Résister Proposer S'organiser



Options Au cœur du social

L'outil du déploiement de la Cgt
en direction des ingénieurs,
cadres, techniciens

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2012



éditorial

Pour le changement, l'action c'est maintenant !

Mai 2012 voit le monde du travail et les peuples européens s'opposer sérieusement aux ambitions de la finance.

En France, l'élection de François Hollande doit beaucoup au mouvement de 2010 pour la défense de la retraite à soixante ans. Une mobilisation massive qui s'est enracinée dans les esprits et inspire les luttes actuelles contre la crise.

Les Grecs, quant à eux, rejettent par les urnes l'austérité imposée par le Fmi et l'Union européenne. En Allemagne, les luttes débouchent sur des augmentations salariales significatives : plus de 6 % dans les services et dans l'industrie. Enfin, la mobilisation s'amplifie en Espagne. Partout, l'heure est à la mise en cause des pleins pouvoirs de la finance et à la recherche d'alternatives.

L'Union européenne apparaît comme un véritable nain politique, diplomatique ou militaire. Sans politique industrielle et de recherche cohérente, incapable de sortir la Grèce de la crise, c'est une Europe sans avenir, qui ne pourra être réorientée que par une tout autre place du monde du travail et des peuples.

En France, avec un Front national en embuscade, le chantier du changement s'ouvre comme un terrain de luttes, sur tous les volets de ce qui constitue notre démocratie. Dès à présent, l'urgence est à investir les débats de contenu du changement, en visant des conquêtes sociales.

François Hollande a annoncé deux priorités : la lutte contre les inégalités et la jeunesse. Nous avons déjà trop souffert des politiques qui ne s'attaquent pas à la répartition des richesses entre le capital et le travail et ignorent les inégalités de patrimoine. L'objectif reste une juste répartition des richesses et des efforts, avec une vraie reconnaissance des qualifications. Le progrès social et solidaire s'impose comme ligne directrice.

La jeunesse de notre pays, dont le taux de natalité reste le plus haut d'Europe, connaît une forte élévation des qualifications mais, au lieu de se voir accorder la place qu'elle mérite, elle est sacrifiée. La campagne de l'Ugict-Cgt et de l'Unef, avec ses dix mesures pour l'emploi et l'insertion des jeunes diplômés qui pourraient s'inscrire dans une loi-cadre pour la jeunesse, vise à casser le dumping social. Son autre volet veut stimuler l'action pour faire reconnaître le Lmd (licence-mastère-doctorat) dans les conventions collectives et dans les entreprises pour obtenir des engagements d'embauche.

C'est en travaillant le rapport de forces, qui vient de se modifier au plan politique, que nous pouvons le rendre effectif dans notre quotidien. C'est ce que vient de décider la Cgt en investissant tous les thèmes de la conférence nationale pour la croissance et d'emploi annoncée par le nouveau gouvernement pour le mois de juillet. Résistance aux choix de crise et investissement des lieux de négociation et d'intervention avec des propositions transformatrices sont pleinement d'actualité.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

focus

DIX PRIORITÉS CGT



Pour changer

Pages 12 à 33 : L'élection de François Hollande à la présidence de la République inaugure une nouvelle séquence politique. Les élections législatives qui vont se tenir dans la foulée diront de quelle majorité parlementaire il disposera pour légiférer, l'un des enjeux majeurs étant de dégager une alternative à l'austérité. L'objectif de ce dossier est de rappeler les grandes priorités dont la Cgt estime qu'elles contribuent à cette alternative. Elles constituent à la fois une matrice revendicative et une perspective économique. Leur articulation reflète une cohérence, rompt avec la logique de récession en combinant justice, efficacité, progrès. Chacune des présentations s'enrichit donc d'un rappel des soixante propositions du candidat François Hollande et d'un "focus" sur une proposition ou une préoccupation singulière de la Cgt. Notre ambition étant que ces dernières nourrissent réflexions et débats.

13 Chômage

L'emploi, plaie ouverte

16 Salaires

Urgence économique, urgence sociale

18 Industrie

Quels outils pour quelle relance ?

20 Services publics

Retrouver le sens de l'intérêt général

22 Protection sociale

Répondre aux besoins des populations



24 Temps de travail

Ne plus perdre sa vie à la gagner

26 Fiscalité

Construire un impôt juste et efficace

28 Retraites

Un droit à soixante ans pour tous



30 Education-recherche

Place aux jeunes

32 Démocratie sociale

Le syndicalisme au cœur

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Le gouvernement Ayraut
Paritaire, ambitieux... provisoire

8 "Margin Call"
Retour sur investissements...



WALTER THOMPSON

10 Emploi Pour éviter le pire
Représentativité Elections dans les Tpe : c'est parti !

11 Harcèlement Pas assez précis...
Insertion Les effets de la crise
Activité Trois ans après le diplôme

focus

12 à 33 Propositions
Dix priorités pour changer

34 Bloc-notes Ugict : agenda et rendez-vous
droits

35 Fonction publique Vers l'égalité professionnelle
homme-femme dans l'encadrement supérieur

36 Droit syndical et temps de travail Des décisions
à connaître pour agir efficacement dans l'entreprise !

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

OPTIONS N° 577 / MAI 2012

hors champs

38 Arles Exposition
Christian Lacroix revient pour Picasso

39 Centenaire Voilà tout une année en souvenir de Strindberg

40 Exposition
Un fabuleux bestiaire en trois dimensions



JEAN-PIERRE LAGIEWSKI / FONDATION GIACOMETTI

platines

43 Radio Classique Les élections 2012
Massenet Les mélodies

bouteilles

43 Bordeaux 2011 Des baisses de prix en perspective

lire

44 Les polars DÉFILÉS Roman noir et 1^{er} Mai

45 Les romans DÉPAYEMENTS L'insoutenable insécurité de l'être

hors champs

46 Cinéma
Jeunesses, de certaines difficultés d'être



ROGER ARPAJOU

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echechs et mots croisés

à propos

Comment la démocratie ne va-t-elle pas si bien...

En fins observateurs de la situation politique, nos lecteurs ont d'ores et déjà intégré les dernières nouvelles du moment : la France s'est donné un nouveau président de la République, un nouveau gouvernement, et des élections législatives sont en cours. Le grand « ouf » de soulagement qui a salué la défaite de Nicolas Sarkozy et traversé le pays donne la mesure du passé sans pour autant engager l'avenir. D'où l'importance de prendre la juste mesure de l'événement pour, au soulagement, substituer l'analyse.

Quelques constats quantitatifs, tout d'abord. La gauche retrouve une majorité de 51,6 %, soit la même qu'en 1981. La victoire est donc courte et fille des divisions de la droite. Ce rapport de forces se joue dans un contexte où la participation est importante, ce qui n'était pas joué. L'effroyable bilan démocratique de la période politique, à commencer par le peu de cas fait du résultat référendaire de 2005, la « pédagogie grecque », supposée convaincre les peuples qu'ils ne sont rien auprès des marchés, tout cela aurait pu inciter à une massive désertion électorale. Qu'il n'en ait rien été est en soi une bonne nouvelle mais confirme le caractère précaire de la victoire de François Hollande. Corrélativement, le projet de construire en France un système électoral à base d'un bipartisme ne fonctionne pas. L'Ump semble mûre pour l'éclatement, le Parti socia-



liste domine la gauche mais sans l'exprimer tout entière, et les deux « grands partis » enfantés, en quelque sorte, par le mode de scrutin au second tour de la présidentielle ne totalisent que 55 % des suffrages exprimés. Ces chiffres expriment un péché originel de la représentation démocratique qui appelle des mesures correctives fortes, la plus efficace étant d'évidence de faire jouer un certain niveau de proportionnelle. Ils renvoient aussi à une mécanique de représentation qui n'exprime pas forcément un choix politique positif. C'est ainsi que 55 % des électeurs de Nicolas Sarkozy disent avoir voté « pour » et que 55 % des électeurs de François Hollande disent avoir exprimé un vote « contre ». La question du projet se trouve donc en net décalage avec celle de la désignation de celui censé l'incarner. Ce qui nous conduit tout droit aux élections législatives et à quelques réflexions plus qualitatives.

Les mensonges passés empoisonnent l'avenir...

La France saura, le 17 juin au soir, en quels termes elle sera gouvernée. Car il faut, pour diriger, bénéficier d'une majorité parlementaire. A défaut, on expérimente une cohabitation, autrement dit, la panne de responsabilité et de décision. Jusqu'à cette date, rien n'est joué. D'autant que le legs idéologique de la campagne de l'ex-Président est effroyable. La posture de départ – se présenter en candidat « antisystème » – aura été en soi désastreuse sur l'exercice de la démocratie ; ce type de posture alimente la réactivité plus que l'analyse, la rancœur plus que l'esprit de justice sociale, la défiance plus que la confrontation, l'exclusion plus que le contrat social. Issue du magasin aux accessoires du Front national, elle a accompagné un « virage droitier » jalonné par la campagne hystérique sur la viande *halal*, la tentative d'une Opa bien peu amicale sur la journée du 1^{er} Mai et une stigmatisation des organisations syndicales présentées comme rien de moins que « l'anti-France ». Jamais, dans l'histoire de la V^e République, un responsable élu n'était allé aussi loin. C'est encore en se calant



sur cette idée ô combien malsaine de «l'anti-France» que Nicolas Sarkozy a pris congé des siens, au soir du 6 mai à la Mutualité, en leur déclarant que, contrairement aux «autres», ils aiment, eux, la France. Ces outrances ne lui ont certes pas permis de gagner; mais elles n'ont pas été sanctionnées au niveau souhaitable. Gageons donc que nous n'en avons pas fini avec cette stratégie clivante à base nationaliste. D'autant que, théoriquement destiné à assécher le marais du Front national, l'usage systématique de la xénophobie et de l'islamophobie n'a fait qu'en étendre les vapeurs méphitiques. Là encore, l'héritage sarkozien d'un Front national à 18 % n'a pas fini d'exercer sa capacité de nuisance. En décrétant Marine Le Pen «compatible avec la République», l'ex-Président a précipité un processus de restructuration des forces de droite qui ne peut que cristalliser des crispations autoritaires et identitaires, soit un processus dont le mouvement social n'a rien de bon à attendre.

Décliner le «c'est maintenant» au quotidien concret

C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'est pas question d'«attendre» mais de construire, alors que rien n'est gagné mais que les pires restent possibles, sur la vitesse acquise de logiques qui ne se sentent comptables que vis-à-vis des marchés. Ces logiques sont pourtant à bout de souffle. Nous sortons – lentement et dans quel état! – de la période d'hégémonie du néolibéralisme. L'empilement des catastrophes financières, économiques, sociales qu'il a entraînées nous a conduit à un état de confrontation qui grandit à travers l'Europe entière. Malgré la lourdeur des pensées dominantes, l'idée d'une rupture avec les dogmes de l'austérité progresse en Europe; la revendication d'une «République sociale» portée par les sociétés civiles ainsi que les autres «indignations» de masse progressent, bousculant l'idée que l'on peut se faire du rôle de la Banque européenne, de la nécessité d'une solidarité européenne face aux jeux de prédation sans lendemain... En France comme dans toute l'Europe, les attentes vis-à-vis d'une nouvelle donne économique, sociale et écologique sont immenses. Le futur gouvernement issu des élections législatives devra envoyer vite un certain nombre de signes politiques forts pour affirmer une politique axée sur le progrès social, la démocratie sociale, la valorisation par l'emploi des compétences et des talents, singulièrement de la jeunesse, le respect effectif de tous ceux qui vivent et travaillent dans ce pays, alimentent ses outils de solidarité nationale au-delà même de leur propre consommation, y scolarisent leurs enfants... La tâche est immense. En venir à bout supposera de faire vivre et partager des engagements démocratiques et sociaux, de nourrir le passage de l'alternance à l'alternative.

Pierre TARTAKOWSKY

LE GOUVERNEMENT AYRAULT PARITAIRE, AMBITIEUX... PROVISOIRE

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT FORMÉ PAR LE PREMIER MINISTRE POURRAIT ÊTRE REVUE À L'ISSUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN.



CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP

• Ministres

Affaires étrangères: Laurent Fabius
 Education nationale: Vincent Peillon
 Garde des Sceaux, ministre de la Justice: Christiane Taubira
 Economie, Finances et Commerce extérieur: Pierre Moscovici
 Affaires sociales et Santé: Marisol Touraine
 Égalité des territoires et Logement: Cécile Duflot
 Intérieur: Manuel Valls
 Écologie, Développement durable et Énergie: Nicole Bricq
 Redressement productif: Arnaud Montebourg
 Travail, Emploi, Formation professionnelle et Dialogue social: Michel Sapin
 Défense: Jean-Yves Le Drian
 Culture et Communication: Aurélie Filipetti
 Enseignement supérieur et Recherche: Geneviève Fioraso
 Droits des femmes, porte-parole du gouvernement: Najat Vallaud-Belkacem
 Agriculture et Agroalimentaire: Stéphane Le Foll
 Réforme de l'Etat, Décentralisation et Fonction publique: Marylise Lebranchu
 Outre-mer: Victorin Lurel
 Sports, Jeunesse, Éducation populaire et Vie associative: Valérie Fourneyron

• Ministres délégués

Budget: Jérôme Cahuzac
 Réussite éducative: Georges Pau-Langevin
 Relations avec le Parlement: Alain Vidalies
 Justice: Delphine Batho
 Affaires européennes: Bernard Cazeneuve
 Ville: François Lamy
 Personnes âgées et Dépendance: Michèle Delaunay
 Économie sociale et solidaire: Benoît Hamon
 Famille: Dominique Bertinotti
 Personnes handicapées: Marie-Arlette Carlotti
 Développement: Pascal Canfin
 Français de l'étranger: Yamina Benguigui
 Transports et Économie maritime: Frédéric Cuvillier
 Pme, Innovation et Économie numérique: Fleur Pellerin
 Artisanat, Commerce et Tourisme: Sylvia Pinel
 Anciens combattants: Kader Arif.

Dans l'excellent film « Margin Call », Kevin Spacey campe l'un des principaux acteurs de la banque Lehman Brothers. Le film reconstitue sans pesanteur ni didactisme les mécanismes de décision qui vont précipiter une des plus grandes crises financières mondiales. Et pousser les opérateurs financiers à inscrire l'austérité à l'agenda des gouvernements.

Retour sur investisse

L'AUSTÉRITÉ AU PILORI !

Pour l'Organisation internationale du travail, les mesures d'austérité mises en place pour apaiser les marchés financiers sont à l'origine de la dégradation de l'emploi dans plusieurs pays européens. Et la Confédération européenne des syndicats souligne que la croissance « dépend de la relance et non de la baisse des salaires et de la déréglementation ». Pour la Ces, des obligations européennes doivent être mises en place, et la justice fiscale doit devenir une priorité, avec l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et la mise hors la loi des paradis fiscaux.



UNE POSSIBLE RELANCE ?

Ça coince ! L'expression résume la situation en Europe, dont témoigne, en Grèce, le succès électoral des forces qui refusent de voir une logique comptable étrangler l'avenir d'un pays et de son peuple. La façon dont le débat public a dû intégrer comme donnée éventuelle une « relance » est également un signe de ce basculement possible d'orthodoxie. Reste que le pacte budgétaire européen est construit autour du principe d'une cure d'austérité et empêche de fait les investissements publics de long terme.

ments...

LA CROISSANCE, MAIS LAQUELLE ?

Le Conseil européen des 28 et 29 juin permettra de mieux prendre la mesure des engagements du gouvernement français face aux logiques libérales qui restent structurantes en Europe ; également d'évaluer le contenu d'un éventuel compromis... Le défi étant tout à la fois de rompre avec l'austérité, de renouer avec des politiques keynésiennes de relance de la consommation et de lancer les investissements nécessaires à un nouveau modèle de production et de consommation.

EMPLOI POUR ÉVITER LE PIRE

Ce n'est plus un secret pour personne : le précédent gouvernement avait fait pression sur le patronat pour que l'élection présidentielle ne soit pas entachée par l'annonce de trop de licenciements. Dans le commerce, l'industrie, la presse ou les transports, des dizaines de plans sociaux d'envergure se préparent depuis longtemps. Ainsi chez Air France, Carrefour, Rio Tinto Alcan, Hersant, Areva ou encore Technicolor. Chez Danone, Nestlé et Coca-Cola aussi, des centaines de postes pourraient disparaître dans les toutes prochaines semaines, tandis que l'avenir des hauts-fourneaux de Florange reste en suspens. Chez Fralib, les salariés attendent un geste fort du nouveau gouvernement pour sauver leur entreprise, et avec eux ceux de Psa pour éviter la fermeture du site d'Aulnay-sous-Bois.



BRUNO SOUILLARD / MAXPPP

Sans politique volontariste de la part du nouveau gouvernement, la situation risque de devenir rapidement explosive. D'autant que les plans sociaux ne révèlent désormais qu'une partie des problèmes d'emploi sur le marché du travail, les entrées au chômage pour cause de licenciement économique ne représentant plus aujourd'hui, au maximum, que trois tout petits pour-cent du total des pertes d'emploi. « *Ce qui fait le chômage en France, aujourd'hui, c'est le non-renouvellement des Cdd, la fin des intérim et les nouvelles entrées, c'est-à-dire les jeunes qui arrivent sur le marché du travail* », rappelait il y a peu Eric Meyer, directeur adjoint de l'Ofce dans les colonnes de *La Nouvelle République*. Pour mémoire, au quatrième trimestre 2011, la France a perdu 22 600 emplois dans le secteur marchand non agricole après en avoir perdu 31 500 au troisième trimestre. A la fin mars 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établissait à 4 309 300, soit un chiffre en hausse de 6,4 % sur un an. Des mesures d'urgence sont possibles. Pour commencer, demande la Cgt, l'activation des dispositifs de chômage partiel en en contrôlant les contreparties et en en rendant l'usage accessible aux Pme par une augmentation du financement de la mesure. Plus largement, elles seront de contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements, de supprimer les exonérations fiscales aux heures supplémentaires, de contrôler les aides publiques aux entreprises et de réformer la fiscalité en profondeur. La Confédération les rappellera lors de la conférence nationale sur la croissance et l'emploi que François Hollande a promise à la mi-juillet. M.H.

REPRESENTATIVITÉ ÉLECTIONS DANS LES TPE : C'EST PARTI !

Jamais jusqu'alors les salariés des très petites entreprises n'avaient été appelés à désigner le syndicat de leur choix pour les représenter. Du 28 novembre au 12 décembre prochains, ils le pourront. Au terme de la loi du 20 août 2008 sur les nouvelles règles de la représentativité syndicale, tous – salariés de l'artisanat, du mouvement associatif ou assistants maternelles, agents commerciaux, formateurs, techniciens de laboratoire ou personnels du commerce ou des cafés-hôtels-restaurants – seront appelés aux urnes. Par vote électronique ou par correspondance, ils pourront faire leur choix à la seule condition de disposer d'un contrat de travail, d'avoir seize ans révolus et de ne pas être privés de leurs droits civiques. Pour préparer cette échéance qui concerne près de cinq millions d'ouvriers, d'employés, de techniciens, d'ingénieurs ou de cadres, la Cgt a prévu grand : des tracts, des flyers, un bus et un site ⁽¹⁾. Du 14 mai au 11 juin, des militants sillonneront la France à leur rencontre pour présenter la Cgt, exposer ses revendications et appeler ces salariés à défendre leurs droits en s'inscrivant sur les listes électorales. L'Ugict, elle aussi, sera de la campagne. Pour ce faire, elle a choisi quatre axes d'intervention : l'emploi des cadres, le contexte économique des Tpe, les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, et l'apport des futurs mandatés Cgt pour la conquête de droits nouveaux. M.H.

(1) Voir <www.tpe2012.cgt.fr/>.



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP



ÉCOLE : LES MOYENS, ÇA COMPTE

académies seulement ont vu leur dotation pour les collèges et lycées croître en fonction de leur évolution démographique (Paris, Lyon, Strasbourg, Orléans-Tours, Caen), selon un rapport provisoire de la Cour des comptes portant sur les années 2006-2011, tandis que les autres voyaient se réduire leur taux d'encadrement dans le primaire comme dans le secondaire. Ce dernier s'avère très variable (de 5,62 pour 100 élèves en Côte-d'Or à 5,07 pour 100 dans le Val-de-Marne). Contrairement aux discours du précédent gouvernement, la Cour des comptes affirme par ailleurs que les départements les plus en difficulté socialement n'ont pas pour autant bénéficié d'un renforcement de leurs moyens et de leur encadrement, et que les inégalités dans l'Education « nationale » se sont donc renforcées.

HARCÈLEMENT PAS ASSEZ PRÉCIS...

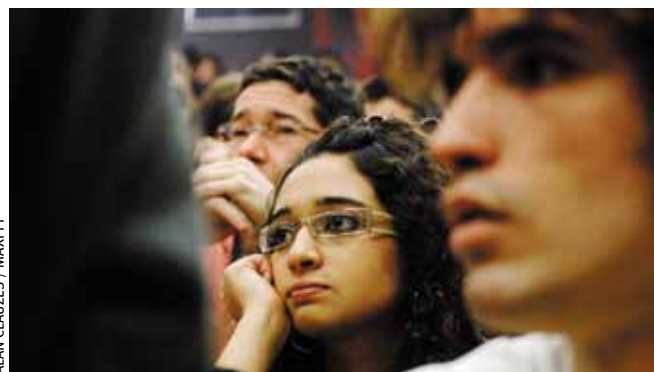


FRANK MAY / MAXPPP

C'est un mauvais coup. Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité – c'est-à-dire d'une mise en cause du bien-fondé de la loi –, le Conseil constitutionnel a abrogé l'article relatif au harcèlement sexuel. Un prévenu poursuivi au titre de l'article 222-33 du Code pénal soutenait en effet que, en ne définissant pas de manière précise les éléments constitutifs du délit, le législateur avait méconnu le principe de légalité des délits et des peines ainsi que les principes de clarté et de précision de la loi, de prévisibilité juridique et de sécurité juridique. Autrement dit, que ladite loi devait être considérée comme nulle et non avenue. Opinion que le Conseil constitutionnel a suivie, en estimant que les éléments constitutifs de l'infraction n'étaient pas suffisamment définis. En effet, l'article 222-33 du Code pénal se contente d'une tautologie en définissant le harcèlement comme « *le fait de harceler* » ! Cette imprécision avait d'ailleurs amené les associations de victimes à se prononcer pour une réécriture du texte. Ce n'est donc pas tant la « découverte » du caractère approximatif de la rédaction légale qui fait problème que ses conséquences. En effet, la décision du Conseil constitutionnel s'impose aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, prend effet à compter de la décision d'abrogation et est applicable à toutes les affaires non jugées définitivement à cette date. Le Conseil constitutionnel aurait pu – il l'a déjà fait – reporter les effets de sa décision. Un tel report aurait protégé le droit des victimes sans mettre en péril les libertés publiques. Il va maintenant falloir que le Parlement s'empare de la question et adopte un texte tenant compte, évidemment, de la décision du Conseil constitutionnel, en précisant les éléments du délit de harcèlement sexuel, comme cela était le cas avec la rédaction antérieure à la loi de 2002 où l'on trouvait des termes expressifs d'un comportement délictueux (« *Le fait de harceler autrui en donnant des ordres, proférant des menaces, imposant des contraintes ou exerçant des pressions graves* », mots résultant de la loi du 17 juin 1998). En attendant, les parquets et les juridictions pénales peuvent toujours recourir à d'autres incriminations (violences, agressions sexuelles...) dès lors que les faits reprochés entrent dans la qualification, afin que les victimes ne subissent pas les conséquences d'une carence du législateur. G.M

INSERTION LES EFFETS DE LA CRISE

Que deviennent les jeunes qui ont achevé leurs études en 2007 ? Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) apporte les premiers éléments de réponse grâce à son enquête « Génération ». Principal enseignement : la crise a rendu plus difficiles les premiers pas dans la vie active de tous les jeunes (739 000 au total) de cette génération. Avec un taux d'emploi de 48 % contre 59 % en 2001, les jeunes sans qualification sont les plus touchés. Mais l'étude montre aussi que 21 % des titulaires d'une licence cumulent au moins six mois de chômage en trois ans. Pour autant, en moins de six mois, 80 % des jeunes accèdent à leur premier emploi, à durée déterminée dans 70 % des cas. On le sait, plus le niveau de formation est élevé, plus la probabilité d'être embauché sur un emploi à durée indéterminée est grande. Mais, au sein des jeunes diplômés (42 % de la génération), ce n'est pas la même norme pour tous : seuls ceux sortis des écoles d'ingénieurs restent très majoritairement (75 %) recrutés sur un emploi à durée indéterminée dès le premier emploi, alors que c'est le cas de 52 % des diplômés des écoles de commerce et de la moitié des titulaires d'un master scientifique. C.L.



ALAN CLAUZES / MAXPPP

ACTIVITÉ TROIS ANS APRES LE DIPLÔME

Trois années après la sortie du système scolaire, les parcours ont tendance à se stabiliser. Ainsi, la part des jeunes occupant un emploi réputé « stable », qu'il s'agisse d'un contrat à durée indéterminée ou d'un poste de fonctionnaire, s'établit à 61 % en 2010, mais c'est tout de même deux points de moins qu'en 2007. Là encore, les non-diplômés sont les plus touchés puisqu'à peine 39 % d'entre eux occupent ce type d'emploi : une insécurité professionnelle qui s'accompagne de revenus peinant à dépasser le smic. Les jeunes diplômés ne sont pas pour autant épargnés par la dégradation de la conjoncture par rapport à leurs homologues de 2004. Au total, toujours trois ans après la fin des études, 17 % des jeunes sont toujours à la recherche d'un emploi : c'est le cas de 33 % de ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification, mais aussi de 10 % des titulaires d'une licence ou d'un master I et de 9 % des diplômés d'un master II. L'enquête du Céreq montre toutefois que la dégradation de l'économie affecte moins les jeunes docteurs, dont la situation semble aujourd'hui s'améliorer par rapport aux enquêtes précédentes. Trois ans après l'obtention du doctorat, ils sont 91 % à être en emploi, juste derrière les diplômés des écoles d'ingénieurs (93 %) et devant les titulaires d'un master II (87 %). C.L.

Dix priorités Cgt pour changer

Face à l'austérité. L'élection de François Hollande à la présidence de la République inaugure une nouvelle séquence politique. Les élections législatives qui vont se tenir dans la foulée diront de quelle majorité parlementaire il disposera pour légiférer. L'importance de cette phase électorale n'est donc pas moindre que celle de la présidentielle, et le débat va se poursuivre, dans un contexte économique et social à hauts risques. L'un de ses enjeux majeurs étant de dégager une alternative à l'austérité.

Une matrice revendicative. L'objectif de ce dossier est tout simplement de rappeler les grandes priorités économiques, sociales et démocratiques dont la Cgt estime qu'elles contribuent à cette alternative. Même présentées, comme c'est le cas ici, de façon simplifiée, elles constituent tout à la fois une matrice revendicative et une perspective économique. Leur articulation reflète une cohérence, rompt avec la logique de récession en combinant justice, efficacité, progrès.

Débats et engagements. Chacune des présentations qui suit s'enrichit donc d'un rappel des soixante propositions du candidat François Hollande et d'un "focus" sur une proposition ou une préoccupation singulière de la Cgt. Là encore, il s'agit de points de repère plus que d'un mode d'emploi. Notre ambition étant de nourrir les réflexions et les débats utiles aux engagements nécessaires.



SOMMAIRE

CHÔMAGE
PAGES 13-15

SALAIRES
PAGES 16-17

INDUSTRIE
PAGES 18-19

SERVICES PUBLICS
PAGES 20-21

PROTECTION SOCIALE
PAGES 22-23

TEMPS DE TRAVAIL
PAGES 24-25

FISCALITÉ
PAGES 26-27

RETRAITE
PAGES 28-29

ÉDUCATION-RECHERCHE
PAGES 30-31

DÉMOCRATIE SOCIALE
PAGES 32-33

VOUDRAIS RETROUVER
UN EMPLOI CORRECTEMENT
PAYÉ ÉPANDUISSANT.
QUI AURAIT DU SENS.

NOUS
AUSSI !



Tout au long de la campagne présidentielle, l'emploi est apparu de façon constante comme la préoccupation première des Françaises et des Français. Il y a urgence à réhabiliter l'idée que, contre le chômage, on peut faire quelque chose.

Chômage

L'emploi, plaie ouverte...

Réhabiliter le travail. L'objectif est central. En effet, les crises systémiques qui pèsent sur le présent et l'avenir ne sont pas strictement « financières » ; elles s'enracinent dans des politiques mondiales de dépréciation du travail. La mondialisation des marchés financiers, la mise en concurrence directe des producteurs entre eux à l'échelle planétaire conduisent à considérer le travail non plus comme une source de richesse mais comme une variable d'ajustement face à la concurrence. Cette marchandisation de fait ramène le travail à sa seule dimension de rentabilité. Or, si l'on ne peut l'ignorer, on ne peut pas non plus en faire un critère unique d'appréciation, en oubliant sa dimension d'usage et de

socialisation. Car cette financiarisation nourrit des mises sous tension toxiques – déqualification, minoration de la production, précarisation de larges secteurs sociaux –, avec un train de conséquences en termes de vie sociale, d'accès aux services de base que sont la formation la santé, le logement...

Mise en diète, mise en pièces. On peut prendre la mesure de ces considérations générales en examinant le paysage de l'emploi en France tel que dessiné par les tendances lourdes des politiques publiques et privées. Le « *travailler plus pour gagner plus* » de l'ex-Président s'est traduit par une augmentation continue du chômage et une dégradation forte du pouvoir d'achat, corrélative ...

Chômage L'emploi, plaie ouverte

... à des politiques d'embauche et de rémunération qui visent toutes à contourner le paiement de la qualification au profit de critères largement subjectifs (savoir-être) et de primes individualisées et aléatoires.

Les grandes entreprises ont pu bénéficier d'aides considérables en termes de défiscalisation sans qu'il soit jamais – sauf rares exceptions et de façon toute verbale – question de contreparties en termes d'emploi. Dans la fonction publique, le mot d'ordre a été de n'assurer le remplacement que d'un départ en retraite sur deux et de mettre en place une « révision générale des politiques publiques » qui a permis de réorganiser le travail de services entiers avec comme objectif unique de réduire les effectifs.

Au final, le chômage a crû régulièrement, et la précarité – en particulier chez les femmes salariées et les jeunes en début d'insertion – a pris une dimension dramatique, fragilisant les outils de solidarité sociale (Sécurité sociale, retraites), tout en alimentant la grande pauvreté et l'exclusion de masse.

Des rapports sociaux à refonder. La perspective d'une austérité renforcée, au prétexte de paiement de la dette publique, est l'un des défis de la période. Les mouvements sociaux qui agitent l'Europe entière, les mobilisations organisées par la Confédération européenne des syndicats, le surgissement du thème – longtemps tabou – d'une relance européenne indiquent une prise de conscience du caractère d'impasse des poli-

SI SATISFAIRE NOS ACTI
NE RÉDUIT PAS LES D
JE VAIS DEVOIR LICEN



tiques néolibérales. La légitimité de la logique financière s'en trouve mise en cause, et l'enjeu de la construction d'une Europe tournée vers l'emploi, le progrès et la cohésion sociale apparaît avec davantage de force. Cela suppose de reconsidérer – voire d'inverser – un certain nombre de rapports de forces et de fonctionnements sociaux. Ainsi, ce n'est pas aux entreprises de financer la Bourse mais, au contraire, à la sphère financière d'alimenter l'économie réelle. L'emploi dans les entreprises doit être considéré comme une valeur à protéger avec, pour ce faire, un renforcement des droits des travailleurs et un droit suspensif au licenciement pour les comités d'entreprise. Il faut également, dans le domaine des rapports entre donneurs d'ordres et sous-traitants, privilégier une approche filière qui limite les niveaux de sous-traitance et responsabilise de fait les entreprises donneuses d'ordres. Il faut enfin refuser d'enfermer l'emploi dans le temps court des marchés et renouer avec une approche et des investissements prévisionnels, notamment en intégrant la perspective d'une industrie durable et le développement de services publics indispensables à la cohésion sociale et à l'efficacité économique.

Renouer avec un cercle vertueux. Plus que de

→ Les propositions de François Hollande

- Créer cent cinquante mille emplois pour l'insertion des jeunes à travers un « contrat de génération » pour permettre l'embauche en Cdi, par les entreprises, de jeunes accompagnés par un senior qui sera, lui, maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ à la retraite.
- Dissuader les licenciements boursiers, en rendant plus coûteux les licenciements collectifs « pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs actions ».
- Soutenir le développement des nouvelles technologies et de l'économie numérique, levier essentiel d'une nouvelle croissance, et organiser avec les collectivités locales et l'industrie la couverture intégrale du territoire national par l'Internet à très haut débit d'ici à dix ans.
- Préserver le statut public des entreprises détenues majoritairement par l'Etat.
- Demander l'adoption au sein de l'Union européenne d'une directive sur la protection des services publics.
- Porter un coup d'arrêt à la procédure de révision générale des politiques publiques ainsi qu'à l'application mécanique du non-remplacement au départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux.
- Séparer les activités des banques, qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi, de leurs opérations spéculatives et interdire aux banques françaises d'exercer dans les paradis fiscaux.

ONNAIRES
DÉFICITS,
NCIER.

RENOUER AVEC UN CERCLE VERTUEUX SUPPOSE
DE RECONNAÎTRE LA VALEUR DU TRAVAIL, D'ABORD EN
LE RÉMUNÉRANT CORRECTEMENT. IL N'Y AURA NI RELANCE
NI REPRISE SANS UNE REVALORISATION DES SALAIRES,
FACTEUR DE CONSOMMATION MAIS AUSSI DE MOTIVATION.



maintenir l'emploi, il s'agit de le développer. C'est vrai au plan industriel, en misant sur l'innovation, la recherche et la qualification. C'est également vrai pour les secteurs des services, dont une grande partie est de plus en plus étroitement intriquée à la sphère de la production; mais c'est aussi le cas pour les services d'aide à la personne, qui ne doivent pas être voués à la sous-qualification. C'est enfin nécessaire si l'on veut répondre de façon satisfaisante aux défis environnementaux qui nous sont posés. Renouer avec un cercle vertueux, dans lequel le travail assure l'emploi et le financement des outils de solidarité, suppose de reconnaître la valeur du travail, d'abord en le rémunérant correctement. Il n'y aura ni relance ni reprise sans une revalorisation conséquente des salaires, facteur de consommation mais aussi de motivation individuelle et collective. Cette revalorisation passe par une reconnaissance des qualifications réelles. De même, les salariés ont besoin d'échapper à la précarité et de pouvoir se projeter dans un avenir professionnel. La formation et le déroulement de carrière doivent donc devenir des éléments valorisés du parcours professionnel. Ce sont les meilleurs atouts pour des entreprises décidées à jouer pleinement leur rôle de création de richesses.

Louis SALLAY

(vrais) chiffres

Une note du collectif Autres chiffres du chômage (Acdc) atteste de ce que la persistance d'un chômage massif s'est accompagnée depuis plusieurs décennies d'une dégradation considérable des conditions d'emploi des salariés ⁽¹⁾. Bas salaires, précarité de l'emploi, sous-emploi et déclassement professionnel, conditions de travail gravement nuisibles à la santé: ces facteurs ont contribué à installer une vaste zone d'emplois inadéquats. En 2010, on peut ainsi dénombrer plusieurs grandes situations d'emplois inadéquats:

- 3,8 millions de salariés, soit 13,4 % de la population active, occupent un emploi à bas salaire (inférieur aux deux tiers du salaire médian);
- 2,7 millions de salariés, soit près de 10 % de la population active, ont un contrat précaire (Cdd, intérim, contrat saisonnier, stage, emploi aidé...);
- 4,7 millions de salariés, soit un actif sur six, sont en situation de sous-emploi, et près de 2 millions souhaitent changer d'emploi;
- au moins 1,9 million de salariés, soit environ 7 % de la population active, subissent des conditions de travail nuisibles pour la santé;
- au total, 10 millions de salariés, soit 35,5 % de la population active, se trouvent, en 2010, au moins dans une situation d'emploi inadéquat au sens du Bit.

Si l'on ajoute les 2,65 millions de chômeurs Bit, en 2010, 12,7 millions de personnes sont touchées par le chômage total ou l'emploi inadéquat, soit 44,9 % de la population active. Cette proportion a augmenté de façon significative depuis 2007.

Contact : <acdc2007@gmail.com>.
Internet : <<http://acdc2007.free.fr>>.

(1) Collectif Acdc, 26 mars 2007, note n° 4 : Pour en finir avec « le chiffre du chômage » <<http://acdc2007.free.fr/acdc4.pdf>>



Sécuriser les parcours professionnels

L'idée est d'attacher les droits à la personne du salarié et non au poste de travail. Sous un aspect juridique, c'est une révolution. Il s'agit de prendre en compte la réalité des mutations du travail et des besoins de mobilité en les soustrayant au poids destructeur de la précarité.

La Cgt propose de créer un « nouveau statut du travail salarié » élaboré sur un socle de droits individuels garantis collectivement, opposable à tout employeur et transférable d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre. Ces droits garantiraient la continuité et la progressivité des droits au salaire, à la formation, à la protection sociale... En clair, une sécurité sociale professionnelle. Ils permettraient des passerelles entre la formation initiale et l'entreprise, en intégrant le droit à la formation tout au long de la vie, élément indispensable au projet de la personne, à la réussite de son parcours, au choix de mobilité, au changement d'orientation professionnelle, à une vraie égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes. Ce faisant, il deviendrait possible de conserver son ancienneté, ses droits à la protection sociale et ne pas repartir « à zéro » au gré des aléas de la carrière professionnelle, ce qui est aujourd'hui le cas à chaque changement d'employeur, de contrat de travail.

Urgence économique,

Parce que le travail doit être rémunéré à sa juste valeur et qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un autre partage des richesses pour sortir de la crise, la Cgt revendique une hausse rapide des salaires.

Etat des lieux. Au terme de cinq années de mandature, le « président du pouvoir d'achat » laisse un piètre bilan. En ce premier semestre 2012, l'état de la France, cinquième puissance mondiale, est celui-ci : plus de huit millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et, selon le mode de calcul que l'on adopte, un à deux millions de salariés sont considérés comme des travailleurs pauvres. Le salaire médian, proche de 1 600 euros net par mois, dépasse le smic d'à peine 200 euros. Un meilleur partage de la valeur ajoutée ? Les salariés l'attendent toujours alors que plus de 10 % des richesses produites ont basculé, depuis le début des années 1980, du travail au capital. Il y a deux ans, le Credoc faisait les comptes. Après avoir payé son loyer et ses charges, l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone et les assurances, il ne restait plus au salarié payé 1 500 euros par mois (le salaire médian, à l'époque) que 910 euros. Somme à laquelle il devait encore déduire 615 euros pour se nourrir, se déplacer, éduquer ses enfants et se soigner, si bien que, au total, cet individu type ne dispose plus que de 294 euros par mois pour toutes ses autres dépenses, ses loisirs, ses vacances, s'habiller, acheter ses biens d'équipement et essayer de mettre un peu d'argent de côté... Entre temps, les prix des carburants, de la SnCF, des péages, de l'énergie, des assurances et des mutuelles ont augmenté.

Changer de politique, c'est possible. Le travail coûte-t-il si cher en France qu'il ne soit pas possible de remédier à la situation ? Sur les cinq dernières années, la rémunération des patrons du Cac 40 a progressé de 34 % tandis que, sur le même temps, celle des salariés de ces entreprises cotées en Bourse n'a crû que de 13 %. Ce n'est donc pas le coût du travail qui pèse sur la per-



formance des entreprises, mais celui du capital. Selon la Cour des comptes, avec une productivité horaire parmi les plus élevées au monde, le coût horaire du travail en France se situe en dessous de la moyenne de celui de l'Union européenne, zone avec laquelle nous réalisons 70 % de nos échanges. Première revendication, donc, de la Cgt : augmenter le smic à 1 700 euros, niveau qui doit être le point de départ de toutes les grilles conventionnelles. A l'avenir, ajoute la Confédération, la hausse des salaires devra tenir compte de l'inflation et de la progression de la productivité, la construction des grilles de l'ouvrier à l'ingénieur devra permettre à tous une véritable évolution de carrière. Si individualisation il y a, précise-t-elle, elle devra correspondre à l'accroissement des qualifications et répondre à des règles précises et transparentes de déroulement de carrière. Toute autre politique désavantage les salariés. A preuve, la situation faite aux cadres : en 2007, seules 31 % des entreprises leur avaient accordé une augmentation.

Les salaires doivent primer sur les rémunéra-

➔ Les propositions de François Hollande

- L'indexation du smic sur la croissance et non plus sur l'inflation ⁽¹⁾.
- L'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes ; une loi sanctionnera les entreprises qui ne respectent pas cette règle ⁽²⁾.
- Un écart maximal des rémunérations de 1 à 20 dans les entreprises publiques ⁽²⁾.

(1) Selon le quotidien *Le Monde*.

(2) Dans les « 60 propositions » du candidat

urgence sociale

LE TRAVAIL COÛTE-T-IL SI CHER EN FRANCE QU'IL NE SOIT PAS POSSIBLE DE REMÉDIER À LA SITUATION ? SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, LA RÉMUNÉRATION DES PATRONS DU CAC 40 A PROGRESSÉ DE 34 % TANDIS QUE, SUR LE MÊME TEMPS, CELLE DES SALARIÉS DE CES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE N'A CRÛ QUE DE 13 %.

tions. Sous forme d'épargne salariale, de primes fixes, variables, individuelles ou collectives, les compléments aux salaires ne cessent de prendre de la place: un tiers des entreprises ont recours désormais à l'un ou l'autre de ces dispositifs qui, aléatoires et souvent discrétionnaires, accroissent les inégalités entre salariés d'une même entreprise. Cette pratique doit être réformée, dit la Cgt. La part variable des salaires doit diminuer et leurs critères d'attribution doivent être transparents et négociés collectivement. Alors que l'épargne salariale, au dernier recensement, permet aux employeurs de distribuer plus de 14 milliards d'euros exonérés de cotisations, tous les éléments de la rémunération, ajoutée-elle, doivent être soumis à cotisation. C'est la condition pour que les chômeurs et les retraités



Reconnaître la qualification

Près d'un quart des ingénieurs et des cadres ne disposent pas aujourd'hui du revenu minimum pour prétendre à la retraite Agirc. Les jeunes tout particulièrement qui, avec un salaire médian de 1 500 à 1 800 euros net par mois pour les jeunes diplômés titulaires d'une licence professionnelle ou d'un master de recherche, peuvent passer de longs mois avant d'atteindre ce seuil fixé à 2 031 euros brut mensuels. Avec la Cgt, l'Ugict exige d'urgence la revalorisation des rémunérations de l'encadrement. Pour commencer, la reconnaissance des qualifications; une reconnaissance qui passe d'abord par la revalorisation des grilles de classification et la restauration d'une progressivité des salaires qui devrait assurer aux titulaires d'un Bep une rémunération à l'embauche au moins égale à 1,2 fois le smic et, pour les titulaires d'un doctorat, un salaire supérieur ou égal à 2,3 fois le smic. Elle exige aussi un autre mode d'évaluation fondé non plus sur des critères flous et subjectifs, mais sur une appréciation objective et collective du travail des cadres. Diplôme, ancienneté et réalité du travail tel qu'il se mène, en équipe et non isolé et sans interaction avec les autres: tels sont les éléments qui doivent, selon elle, être privilégiés pour mettre fin au déclassement dans lequel se débattent de plus en plus d'ingénieurs, cadres et techniciens. Ces dernières années, ce sont les salariés placés entre le quatrième et le neuvième décile, ceux gagnant entre 1 865 et 4 146 euros net par mois, qui ont vu leur salaire le moins progresser: + 6,2 % entre 1996 et 2006, contre + 10,5 % pour les salariés placés au premier décile (moins de 1 382 euros net par mois) et + 28 % pour ceux situés au dernier centile (plus de 24 800 euros net par mois).

M.H.

côté femmes

445 euros en moyenne par mois, soit un demi-smic: tel est l'écart salarial mensuel moyen qui sépare les hommes et les femmes. Chez les cadres, les inégalités sont plus fortes encore. La rémunération des femmes est en moyenne inférieure de 27 % à celle de leurs collègues masculins. Egalité dans l'emploi et les carrières, égalité d'accès à la formation, interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité, application effective du principe «à travail de valeur égale, salaire égal» sont quelques-unes des revendications de la Cgt sur ce terrain.

puissent vivre dignement. Aujourd'hui, rappelle la Confédération, la moyenne des pensions est de 1 200 euros pour les hommes et de 900 euros pour les femmes. Quatre salariés privés d'emploi sur dix seulement sont indemnisés, et ce pour un revenu moyen de 950 euros au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi et de 460 euros au titre de l'allocation de solidarité spécifique...

La seule issue à la crise. Augmenter les salaires, ce n'est donc pas seulement possible, c'est une nécessité pour lutter contre la pauvreté et sortir de la crise. Nasser Mansouri-Guilani, responsable des études économiques de la Cgt, le rappelait, le 26 mars dernier, lors d'une journée d'étude sur les salaires: «*la consommation des ménages compte pour 57 % du Pib*»; «*au cours des années 2000, elle a contribué aux deux tiers de la croissance française*»... Urgence sociale, urgence économique: le nouveau quinquennat doit marquer un tournant en s'ouvrant au plus vite à une autre répartition des richesses. Et pour commencer, exige la Cgt, l'Etat-employeur doit montrer l'exemple: mettre fin au gel des traitements dans la fonction publique, intégrer toutes les primes dans les traitements et entamer une réforme complète des grilles indiciaires.

Martine HASSOUN

Quels Outils pour quelle

La France a besoin d'une politique industrielle ambitieuse pour relancer l'activité économique. Face à des défis technologiques nombreux et à une concurrence mondiale acharnée, l'Etat doit être un moteur, mais pas le seul.

Hémorragie. Trois cent cinquante mille emplois industriels ont disparu en cinq ans : la faute à la crise, à la mondialisation, aux délocalisations ? Pas seulement. Contrairement à d'autres pays, comme l'Allemagne, où les entreprises et les pouvoirs publics ont rassemblé leurs efforts pour assurer le maintien et le développement de filières industrielles d'avenir, la France s'est montrée moins ambitieuse. Le gouvernement a fait confiance aux entreprises, les exonérant de dizaines de milliards de prélèvements sociaux et fiscaux pour qu'elles développent leurs activités. Mais elles ont préféré recourir aux heures supplémentaires, plus souples et également exemptées de toute cotisation : l'équivalent de quatre cent mille emplois par an n'aura pas été créé.

Gaspillage des fonds publics. Les pôles de compétitivité n'ont jamais été évalués en détail, mais aucun projet mené en leur sein n'a encore démontré qu'ils étaient plus efficaces en termes de développement technologique ou d'applications industrielles. Ils ont pourtant drainé 4 milliards d'euros de financements publics. L'opacité de leur mode de fonctionnement et de leur gouvernance est par ailleurs très critiquée par les représentants des salariés, chercheurs, ingénieurs, techniciens, exclus de la définition des projets ou de leur pilotage. De plus, ces programmes sont souvent inscrits dans le court ou moyen terme et ne reposent pas nécessairement sur des équipes stables ou sur la création d'activités en France... Plus emblématique encore, l'échec du crédit impôt recherche (Cir). Des sommes inédites ont été accordées – surtout à des grandes entreprises –, sans qu'aucun contrôle soit exercé sur leur usage. Le Cir est passé de 1,5 milliard d'euros en 2007 à 6 milliards en 2011, ce qui représente 15 milliards d'euros de 2009 à 2011 ! Un record mondial, l'Etat français ayant au total financé près de 30 % de la R&D privée, sans que les entreprises aient accru à hauteur leurs propres investissements.

Pôle financier public et politique industrielle. Pour la Cgt, la financiarisation de l'industrie est une des principales causes de l'affaiblissement du tissu industriel et des pertes de savoir-faire et de compétences qui en ont découlé. Aucune initiative n'a permis d'amorcer une dynamique

LA FINANCIARISATION DE L'INDUSTRIE EST UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU TISSU INDUSTRIEL ET DES PERTES DE SAVOIR-FAIRE ET DE COMPÉTENCES QUI EN ONT DÉCOULÉ.

de création d'activités. Il est donc urgent de créer un véritable «*pôle financier public au service de l'intérêt général*», qui reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public orientées vers la réponse aux besoins fondamentaux : logement, santé, transports, aménagement du territoire, soutien aux Pme, aide à l'innovation. Il devrait reposer sur un contrôle public des investissements et une véritable concertation avec les salariés concernés par ces activités, dont les droits renforcés leur permettraient non seulement de disposer d'un droit d'expression, mais aussi d'un droit d'alerte sur les stratégies des entreprises. Concernant la R&D, la Cgt souhaite instaurer «*une obligation de financement de la recherche par les entreprises, en créant un fonds mutualisé financé par un pourcentage de la valeur ajoutée prenant en compte l'effort de recherche effectué en interne*», et les pôles de compétitivité doivent devenir de «*véritables pôles de développement des connaissances, de l'économie et de l'emploi*». **Une autre vision de l'Europe.** La Cgt souhaite de plus importantes coopérations sur des grands projets européens, qui valorisent les métiers de la recherche et de l'industrie. Comment y parvenir, dans un contexte où l'endettement



relance?

public et la pression des instances européennes poussent à l'austérité? La restriction des déficits publics empêcherait tout nouvel investissement public ou même toute dépense sociale et, pour la France, imposerait même plus de 20 milliards d'euros de nouvelles économies... Pour la Cgt – comme pour le président de la République (*lire notre encadré*) –, les injonctions européennes ne sont pas gravées dans le marbre, la politique européenne peut et doit être définie en fonction de ce que les peuples décident. La France ne s'en sortira pas sans avoir réellement amorcé sa reconversion industrielle vers des produits de haute technologie et à forte valeur ajoutée, en optimisant son capital de compétences et en misant sur les technologies d'avenir. Elle a perdu sa capacité à exporter (70 milliards de déficit commercial en 2011, du jamais vu!). Même si la « croissance » à construire n'a sans doute rien à voir avec celle des Trente Glorieuses, s'il faudra bien inventer un autre modèle industriel, moins productiviste, moins consumériste, plus respectueux de l'environnement, la France ne pourra faire abstraction de défis tels que la transition énergétique ou les mutations industrielles et économiques qui ne font que commencer. ◀

Valérie GÉRAUD



→ Les propositions de François Hollande

- **Investissements** : création d'une banque publique d'investissement, qui réorientera l'épargne à long terme des Français sur des investissements productifs et des projets structurants : éducation, hôpital, logement, infrastructures publiques territoriales. Elle sera dotée de 20 milliards d'euros de fonds propres, grâce notamment au doublement du plafond du Livret de développement durable. Création d'un Livret épargne industrie dirigé vers l'investissement productif. Les Pme seront soutenues en priorité, ainsi que les entreprises offensives à l'exportation, tandis que celles favorisant le versement de dividendes au détriment de l'investissement productif seront fiscalement pénalisées. Les Régions pourront prendre des participations dans les entreprises.
- **Europe** : renégociation du « traité de discipline budgétaire », qui devra inclure un volet croissance. La Banque centrale européenne doit pouvoir émettre des eurobonds à taux zéro pour alléger les dettes publiques et financer des projets industriels. Renforcement des moyens de la Banque européenne d'investissement, réaffectation des fonds structurels européens, taxe sur les transactions financières.
- **Commerce** : instauration du principe de « juste échange », fondé sur la réciprocité en matière sociale et environnementale et renforcé par une contribution « climat-énergie » aux frontières de l'Europe.



Des ingénieurs pour l'industrie, pas seulement pour la finance

Les entreprises continuent d'être très demandeuses d'ingénieurs. Ils sont chaque année trente mille de plus sur le marché, et leur taux de chômage compte parmi les plus bas : 4,5 %. Mais, ces dernières années, les entreprises ont imposé les profils qu'elles recherchent en fonction de leurs stratégies propres : des ingénieurs-managers-gestionnaires dont les compétences scientifiques et techniques deviendraient secondaires ou pour le moins insuffisantes face aux capacités à optimiser la productivité des ressources humaines ou à valoriser financièrement les avoirs de l'entreprise... Les grandes écoles d'ingénieurs se sont pliées à la demande en multipliant les formations en management et en finance. Cette polyvalence ne gâche-t-elle pas la spécificité des métiers d'ingénieur, de leur expertise, de leur apport en termes d'innovation ? Que resterait-il de l'industrie sans professionnels experts, dans des filières comme la construction, l'aéronautique, l'énergie, les transports, etc. ? Pour la Cgt et son Ugict, qui suivent de près ces évolutions et s'inquiètent de la fuite des ingénieurs vers la finance, la tendance à déconsidérer l'expertise technique et scientifique des métiers d'ingénieur appauvrit leurs apports à l'entreprise en termes d'innovation et d'efficacité technologique. Il s'avère donc indispensable pour l'industrie française que les jeunes ingénieurs soient encouragés à s'orienter vers l'innovation technologique, ce qui implique de revaloriser les salaires et les parcours professionnels de ces métiers aujourd'hui dévalorisés au profit de ceux qui mènent au management et à la finance. Il faut aussi revaloriser leur rôle contributif dans l'entreprise, leur place dans les processus de décision : les conditions d'exercice de leur métier détermineront pour beaucoup les stratégies des entreprises car, sans eux, les visions de long terme basées sur les investissements productifs et la recherche sont d'autant plus condamnées.

En savoir plus sur <www.ugict.cgt.fr>.

Fonction publique et services publics doivent être réhabilités et renforcés dans leurs missions : facteur indispensable d'égalité et de lien social, ils sont de ce fait un atout et un support pour l'efficacité économique et la justice sociale.

Rgpp. La « révision générale des politiques publiques » a anéanti toute velléité de réformer la fonction publique dans le sens d'une meilleure réponse aux besoins de la population et du pays. Pour les seuls fonctionnaires d'Etat, le dogme du non-remplacement d'une personne sur deux partant à la retraite s'est soldé par la suppression de trente mille postes par an, soit cent cinquante mille depuis 2007, dont la moitié pour l'Education nationale (*lire pages 30-31*). Même si, d'après la Cour des comptes (novembre 2011), les dépenses de l'Etat n'ont pas vraiment diminué (+ 12% sur cette période)... Cette hémorragie des effectifs ne permettrait d'économiser que 300 à 400 millions d'euros par an (et non les 6 milliards affichés) sur une dépense totale de 377 milliards en 2001. Et à quel prix! L'institution déplore notamment que cette « modernisation » des services de l'Etat se traduise par des « effets indésirables », comme la dégradation des services de proximité... Ajoutée à la réforme de l'hôpital (*lire pages 22-23*) et de la fonction publique territoriale, la Rgpp a d'évidence affaibli l'ensemble du socle de droits sur lequel repose notre société: l'égalité d'accès de tous les citoyens à la justice, à l'éducation, à la santé, aux transports, à l'aide à la recherche d'emploi, à vivre en sécurité. Trop coûteux! Le

DES SERVICES PUBLICS DYNAMIQUES ET DE QUALITÉ SONT UN ATOUT POUR IRRIGUER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE D'UN TERRITOIRE.



gouvernement n'a pas hésité à restreindre ces droits, quitte à fragiliser le lien social dans une période où il y aurait urgence à le renforcer, tout en gaspillant des centaines de millions d'euros en audits pour restructurer au pas de charge les sites et les services survivants, sans aucune concertation réelle avec les fonctionnaires ou leurs représentants. Pour eux, la Rgpp est ainsi devenu synonyme de mobilité professionnelle ou géographique imposée, d'alourdissement et de dégradation des conditions de travail, de perte de repères dans l'exercice des missions. Non seulement stigmatisés par les plus hauts responsables de l'Etat parce que leur statut n'en ferait pas de vrais travailleurs, les fonctionnaires doivent désormais répondre aux seuls critères d'efficacité et de productivité: travailler plus et dans de moins bonnes conditions, pour des salaires et des possibilités d'évolution rarement attractifs.

Précarité. La souffrance au travail des « statutaires » s'est banalisée, mais que dire de ceux qui bouchent une partie des trous trop grands laissés par les suppressions massives de postes statutaires engagées bien avant la Rgpp? Vacataires, contractuels, Cdd, intérimaires, tous métiers, toutes qualifications et toutes catégories d'emplois confondus? Le ministère de la Fonction

→ Les propositions de François Hollande

- **Fin de la Rgpp :** les effectifs de la fonction publique d'Etat seront stabilisés, avec des rééquilibrages au détriment de l'armée mais à l'avantage de la police, par exemple. Seule l'Education nationale fera exception, avec 60 000 créations de postes, soit 12 000 par an. L'emploi public devrait également être stimulé dans le cadre des « emplois d'avenir » (150 000 sur cinq ans), qui pourraient dès cette année concerner des dizaines de milliers d'emplois aidés.
- **Dialogue social renoué :** la modernisation de la fonction publique sera remise à plat en totale concertation avec les partenaires sociaux.
- **Nouvelle étape de décentralisation :** l'Etat s'engagera à des dotations au moins égales en direction des collectivités locales, dans le cadre de « pactes de confiance et de solidarité » établis entre partenaires et qui ouvriront plus d'autonomie fiscale aux régions et aux départements qui y souscrivent. Le conseiller territorial sera supprimé. Une nouvelle politique des transports sera mise en œuvre pour lutter contre la fracture territoriale.
- **Entreprises à capitaux publics majoritaires :** elles le resteront. Une nouvelle tarification progressive de l'eau, de l'électricité, du gaz sera mise en place. Les salaires, du dirigeant au salarié le plus modeste, s'établiront sur une échelle de 1 à 20.
- **Europe :** demande d'une directive européenne de protection des services publics.

Sources : les 60 propositions de François Hollande, lettre à l'Ugff, 10 avril 2012.

térêt général

publique a reconnu 870 000 précaires dans ses effectifs et s'apprêterait à accorder un Cdi à 100 000 d'entre eux; les autres n'entreraient pas dans le cadre très restrictif de la nouvelle loi sur la résorption de la précarité!

Désengagement. L'Etat s'est désengagé de ses missions de service public, non seulement en limitant ses services ou en externalisant certaines des missions qui pouvaient être rendues lucratives pour un partenaire privé, ou au risque de voir certaines compétences telles que l'ingénierie disparaître en son sein. Il a également transféré une grande part de ses prérogatives aux collectivités territoriales, sans toujours donner les moyens d'assumer de lourdes responsabilités en termes de solidarité. Il ne s'est guère plus préoccupé d'intervenir sur les missions de service public censées être assurées par des entreprises dont il est le principal actionnaire. Comme nous nous en faisons l'écho récemment, Edf connaît de nombreux couacs dans sa politique censée assurer un accès minimal à l'énergie, même aux ménages les plus défavorisés. La Poste apparaît pour sa part soumise aux règles de l'économie ultralibérale: ses dirigeants semblent avoir perdu de vue leurs missions à l'égard de leurs usagers les moins riches ou les moins mobiles et ne pas avoir non plus tiré les leçons de France Télécom en matière de gestion des ressources humaines.

Réengagement? Réengager l'Etat dans ses missions « régaliennes » et de service public, c'est une des priorités de la Cgt, qui a fait du développement des politiques publiques et des services publics le centre d'une grande campagne en 2011 et jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit de rappeler que des services publics dynamiques et de qualité sont aussi un atout pour irriguer l'activité économique d'un territoire, comme le soutient également le rapport du Conseil économique, social et environnemental publié à la fin novembre 2011⁽¹⁾, un travail collectif sur les missions et l'organisation de l'Etat dans les territoires présenté par le groupe Cgt. Des idées portées par la Cgt commencent à faire consensus, comme celle du retour d'un Etat « *stratège, visionnaire, développeur, qui place l'intérêt général au cœur de son intervention* », soutenu par un pôle financier public et par l'engagement de tous les acteurs – banques, entreprises, collectivités territoriales, partenaires sociaux... Une telle configuration implique évidemment une rupture totale avec la Rgpp et suppose un Etat qui montre l'exemple en résorbant l'emploi précaire et en respectant le Code du travail. Mais il lui faudra aussi faire preuve d'ambition et d'innovation pour enfin mener l'énorme chantier de la modernisation, notamment au regard des muta-



Redéfinir les métiers, réinventer le management...

La modernisation des fonctions publiques tendra sans doute à favoriser leur complémentarité et à développer les coopérations avec l'ensemble des services publics. Pour les fonctionnaires, souvent marqués par les traditions culturelles de leur administration, de leur corps, de leur métier ou de leur filière, en quoi cela peut-il modifier leur travail ou leur façon de travailler? Les organisations de la Cgt concernées y réfléchissent, notamment au sein d'une « Commission confédérale des missions publiques » qui essaie d'imaginer l'avenir, de recenser les besoins, de déterminer les cadres d'emplois et d'affiner les réflexions et les revendications, malgré l'extrême diversité des expériences et des vécus professionnels, et celle aussi des structures syndicales concernées: fonctions publiques, services publics, équipement, transports, mais aussi unions locales, départementales ou régionales. La tâche s'avère titanesque, mais l'enjeu est de taille: converger vers un minimum de référents et de droits communs permettant de garantir des repères collectifs et une reconnaissance de chacun. Ces dernières années, plusieurs mobilisations ont d'ailleurs eu lieu au motif que, pour le même métier (éducateur spécialisé, assistante sociale, par exemple) ou le même niveau de qualification (personnels soignants, sages-femmes, par exemple), on n'est pas forcément reconnu de la même façon ou promis au même avenir professionnel en fonction de l'administration qui vous emploie.

D'autres revendications risquent tout autant de faire l'unanimité, en réaction aux modes de gestion imposés à l'ensemble des fonctionnaires et agents de service public, sommés de faire du chiffre et rien d'autre: recevoir plus de chômeurs par heure pour un agent de Pôle emploi, distribuer plus de courrier et plus vite pour un facteur, éviter de perdre son temps pour des soins non tarifés à l'hôpital, etc. En réaction aussi à un management qui ne leur laisse aucune marge d'initiative et voudrait même leur imposer des actes qu'ils réprouvent, comme le fichage des enfants sans papiers pour les enseignants, les travailleurs sociaux, voire la dénonciation pour les agents des préfectures. Sur ces bases, réaffirmer le sens des missions de services public, le droit d'initiative et d'expression, y compris pour les fonctionnaires, voire le droit de refus cher à l'Ugict, cela pourrait donner matière à une plate-forme revendicative commune sur les droits des fonctionnaires et des agents du service public...

(1) *Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires*, novembre 2011, rapporteuse Jacqueline Donneddu (groupe Cgt): <www.conseil-economique-et-social.fr/travaux-publics/quelles-missions-et-quelle-organisation-de-l-etat-dans-les-territoires-0>. Plus de détails aussi sur les sites de l'Ugff-Cgt et de la Fédération Cgt des services publics.

tions dans le travail, de l'évolution des métiers, des attentes et des besoins des citoyens-usagers. Un projet qui devra se construire avec les principaux intéressés, les fonctionnaires. Nombre d'entre eux ont été bousculés par les dernières réformes. Ils veulent redonner du contenu et du sens à leur vie professionnelle, revaloriser leurs métiers et leurs missions, y trouver une gratification. Pour cela, ils auront peut-être aussi besoin de droits nouveaux (*lire ci-dessus*). Le jeu n'en vaut-il pas la chandelle? Ils seront en première ligne si l'Etat se donne réellement l'ambition de restaurer le lien social et de reconstruire les bases d'un développement économique et social durable... et souhaitable.

Valérie GÉRAUD

PROTECTION SOCIALE

Répondre aux besoins des

Après avoir défini ce qu'il faut financer, il s'agit de trouver de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale, principalement ancrées sur le travail.

Une double évolution. Au cours des vingt dernières années, la structure du financement de la protection sociale a connu une double évolution: la création de la contribution sociale généralisée (Csg), un impôt qui s'apparente, par certaines de ses caractéristiques, à une cotisation sociale et dont la part va s'accroître au fil des ans. A tel point que la part de la Csg représente désormais un cinquième des recettes de la Sécurité sociale. Seconde évolution: la montée en charge des exonérations de cotisations «employeurs» qui représentent aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros par an. Ajoutons à cela l'émergence de la dette qui, à l'origine, devait être remboursée en 2021. Face à ce changement structurel, deux logiques s'opposent: celle visant à une fiscalisation totale de la protection sociale – via la Tva sociale, par exemple –, au moins pour ce qui est de l'assurance maladie; celle qui affirme son attachement – c'est le cas de la Cgt – au caractère salarial des cotisations sociales et à la notion de salaire socialisé.

Le déficit, prétexte à de nombreux reculs. En avril dernier, le gouvernement a annoncé une réduction de 600 millions d'euros du déficit global 2011 de la Sécurité sociale qui s'établit à 17,4 milliards d'euros. Principale «bénéficiaire» de cette tendance: la branche maladie (– 900 millions d'euros par rapport à la dernière prévision). Ce résultat provient à la fois d'une baisse relative des frais de gestion, de meilleures recettes en provenance de la Csg, mais aussi d'une baisse des prestations à hauteur de 300 millions d'euros. Dans la logique des années précédentes, c'est en effet au nom de l'explosion des déficits qu'a été justifiée la multiplication des reculs pour les assurés sociaux: déremboursements de médicaments, instauration

L'EMPLOI ET SA QUALITÉ SERONT DES CRITÈRES DÉTERMINANTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE. ILS S'OPPOSENT AU MODÈLE DE CROISSANCE ACTUEL BASÉ SUR LA DÉVALORISATION DU TRAVAIL ET LA CRÉATION DE VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE.



de franchises médicales, pression sur l'hôpital public... Depuis les années 1980, ces reculs se sont traduits par un transfert d'une partie des dépenses sur les assurances complémentaires avec, pour conséquence, une augmentation du reste à charge pour les usagers. Aujourd'hui, environ un tiers des Français renonceraient à se soigner pour des raisons financières.

Changer de logique. Pour rompre avec la logique comptable à l'œuvre depuis trois décennies, c'est à un renversement de logique qu'invite la Cgt, à partir des besoins de la population, dans le cadre d'une nouvelle organisation, plus démocratique, du système. Indépendance de la recherche pharmaceutique, abrogation de la loi «hôpital, patients, santé et territoires» et suppression de la tarification à l'activité, régulation administrée des professionnels de santé et fin de la rémunération à l'acte avec la suppression de tous les dépassements d'honoraires... sont autant de propositions qui entrent dans ce cadre. Comme, d'ailleurs, celle visant à remplacer les agences régionales de santé par des chambres territoriales de santé: lieux d'organisation d'une réelle démocratie sociale de proximité, ces chambres territoriales seraient chargées d'analyser, au plus près, les besoins des populations et

→ Les propositions de François Hollande

La première année:

- au chapitre «financement», suppression de la Tva sociale. Au-delà, le financement de la protection sociale sera réformé en taxant davantage le capital;
- fin de la convergence tarifaire public-privé à l'hôpital.

La suite du quinquennat:

- création de pôles de santé de proximité dans les territoires pour lutter contre les déserts médicaux;
- encadrement des dépassements d'honoraires;
- suppression du droit d'entrée dans le dispositif de l'aide médicale d'Etat;
- réforme de la dépendance: doublement du plafond de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.



de formuler des propositions pour y répondre. **Des financements alternatifs.** Après avoir défini ce qu'il faut financer, il s'agit de trouver de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale, principalement ancrées sur le travail. La Cgt a élaboré cinq propositions :

- une double modulation des cotisations sociales patronales à partir de deux ratios. Le premier concerne la masse salariale par rapport à la valeur ajoutée : lorsque la masse salariale augmentera par rapport à la valeur ajoutée, l'entreprise cotisera

moins de soins

Désormais, 50% du montant des soins de ville, hors patients en affection de longue durée, ne sont plus couverts par la Sécurité sociale. Au cours des dix dernières années, les dépassements d'honoraires des médecins spécialistes ont par ailleurs augmenté de 6,4% par an. Plusieurs sondages récents ont montré qu'environ un tiers des Français renoncent aujourd'hui à se soigner pour des raisons financières. Si l'optique et les soins dentaires sont principalement concernés par ces restrictions, le renoncement aux soins concerne aussi de plus en plus les consultations chez un médecin généraliste ou un spécialiste : 3,5% des Français l'affirment, selon une étude de l'Irdes (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé).



Reconstruire l'hôpital public

Comme pour l'ensemble de la protection sociale, l'hôpital public a vu ses recettes déterminées en fonction d'objectifs de dépenses, ce qui a conduit à une « optimisation » et à une augmentation de la productivité, incompatible avec la notion de service public de santé. Mise en place par le plan Hôpital 2007, la tarification à l'activité, par exemple, a fait dériver le système vers une médecine à deux vitesses que la Cgt propose de combattre en revoyant entièrement le système de rémunération, différencié selon les secteurs et partant des besoins des populations. S'il faut moduler une part des ressources en fonction de l'activité, cette modulation implique de revaloriser des activités à fort impact social (actions de prévention et de proximité), sur la base d'indicateurs sociaux et de santé publique. Une autre part des activités pourrait être financée par une dotation globale, fondée sur des objectifs de santé publique. Il faut enfin mettre fin à la convergence tarifaire public/privé, celle-ci ignorant presque totalement les missions de service public de l'hôpital : continuité des soins et urgences, prise en charge de toutes les pathologies...

Autre problème : le désengagement progressif de l'Etat, au fil des réformes successives, a conduit les hôpitaux publics à contracter des emprunts, parfois toxiques (20% des emprunts hospitaliers), sur les marchés financiers. Certains sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie. La Cgt propose la réalisation d'un audit financier de toutes les structures du secteur public hospitalier. Si leur recapitalisation doit être envisagée pour permettre aux investissements de redémarrer, il faut aussi financer les emprunts « résiduels » auprès d'une caisse publique, adossée à la Caisse des dépôts, alimentée par les réserves des caisses publiques (Ircantec, par exemple).

relativement moins. Le second renvoie aux revenus financiers par rapport à la valeur ajoutée : en cas d'augmentation du revenu financier, l'entreprise cotisera relativement plus ;

- la remise en cause des exonérations de cotisations patronales ;
- la création d'une contribution sociale assise sur les revenus financiers des entreprises ;
- l'institution d'un fonds de garantie des entreprises, afin de rembourser les impayés de cotisations, sachant qu'ils occasionnent, chaque année, une perte de recettes de l'ordre de 2 milliards d'euros pour le régime général de la Sécurité sociale ;
- la soumission à cotisations sociales des revenus issus de l'intéressement, de la participation et des plans d'épargne d'entreprise.

L'insuffisance actuelle des ressources affectées au financement de la protection sociale s'explique en grande partie par la faiblesse des salaires et le fort taux de chômage. A l'avenir, l'emploi et sa qualité seront donc des critères déterminants pour répondre aux besoins de financement du système. Ils s'opposent au modèle de croissance actuel basé sur la dévalorisation du travail et la création de valeur pour l'actionnaire.

Christine LABBE

TEMPS DE TRAVAIL

Ne plus perdre
sa vie à la gagner

Défendre les repères horaires collectifs, contrôler le temps pour assurer la rémunération du travail et le financement des comptes de la protection sociale : voilà l'urgence.

• **Trente-cinq heures : le bilan.** Mille fois répétée par l'ancienne majorité, l'affirmation selon laquelle la réduction du temps de travail décidée sous le gouvernement Jospin est « *l'une des plus graves erreurs commises dans notre pays* » est fautive ; et toutes les statistiques le démontrent, rappelle Eric Meyer, directeur adjoint de l'Ofce ⁽¹⁾. Les trente-cinq heures, assure-t-il, n'ont ni entamé les performances économiques, ni dégradé les finances publiques hexagonales. « *De 1998 à 2007, années d'implantation des lois Aubry, les dépenses d'investissement des entreprises ont [même] été nettement plus dynamiques à Paris qu'à Berlin (0,3 %) ou à Rome (0,5 %).* » Et, sur cette période, la France a été, parmi les grands pays, « *l'un de ceux qui a le plus réduit ses coûts salariaux unitaires* ». Qui plus est, en permettant la création de trois cent cinquante mille emplois, la réduction du temps de travail a renforcé les caisses de la protection sociale et permis de réduire de 1,8 milliard le coût des prestations chômage...

• **Progrès social contre déréglementation.** Pourquoi, dès lors, la droite et avec elle le patronat ne cessent-ils d'attaquer le processus de réduction du temps de travail défendu par les salariés ? La réponse est simple : la France est l'un des très rares pays où le mouvement syndical a obtenu une diminution des horaires fondée sur des repères collectifs ⁽²⁾. Si, partout ailleurs dans les pays de l'Ocde, le temps de travail a baissé, ces soixante dernières années – de 25 % en moyenne tous Etats confondus –, dans l'Hexagone, le processus s'est accompli de manière originale : en abaissant la durée légale de travail de l'ensemble des salariés. Au Pays-Bas, en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Espagne, la mécanique a été tout autre. C'est par le développement du travail à temps partiel

85 % DES CADRES
SOUFFRENT DE
L'INTENSIFICATION
DU TRAVAIL
ET 56 %
CONSIDÈRENT
QUE LEUR VIE
PROFESSION-
NELLE MENACE
DÉSORMAIS
LEUR VIE PRIVÉE.
STRESS ET MAL-
ÊTRE AU TRAVAIL
GANGRÈNENT
LES ENTREPRISES.

que, globalement, la durée du travail a baissé. Aujourd'hui, seuls 17 % des actifs en France sont employés de la sorte : un salarié sur six contre près d'un sur deux en Hollande, un sur quatre outre-Manche et outre-Rhin. Loin, fort loin de la revendication que porte le mouvement ouvrier depuis plus d'un siècle...

• **Travailler moins, travailler mieux.** En France, néanmoins, la bataille du temps est loin d'être achevée. Près de 9 % des femmes sont contraintes à des emplois à temps partiel qu'elles ne veulent pas. Depuis une décennie, les gouvernements successifs ont tout fait, non pour améliorer les lois Aubry, mais pour les vider de leur substance par un recours facilité aux heures supplémentaires. Pour la Cgt, les revendications sont claires : elles sont l'application de la durée légale du travail de trente-cinq heures à tous les salariés, quels que soient l'entreprise qui les emploie et le contrat de travail qui les couvre, qu'ils soient à temps partiel ou nouveaux embauchés. Recruter, réduire le recours aux heures supplémentaires et contrôler le temps de travail : telle doit être l'urgence pour garantir à tout un chacun la possibilité de vivre correctement. Toutes les enquêtes le montrent : les Français, et parmi eux les salariés, sont largement favorables aux trente-cinq heures : 71 % de ceux employés dans le secteur public et 63 % de ceux travaillant dans le secteur privé refusent une abrogation des lois Aubry, selon un sondage Harris Interactive réalisé en 2011 pour *L'Humanité*. Leur préoccupation principale n'est pas de travailler plus, mais de travailler mieux et dans de bonnes conditions : 85 % des cadres souffrent de l'intensification du travail, 56 % considèrent que leur vie professionnelle menace désormais leur vie privée. Stress et mal-être au travail, voilà les véritables problèmes qui gangrènent les entreprises.

• **Contrôler le temps pour payer le travail.** Deux à trois milliards d'euros par an : tel est le coût social du stress au travail aujourd'hui en France. A ce chiffre, il faudrait en ajouter un autre, marque de la déréglementation du temps : le coût du travail dissimulé pour les comptes de la protection sociale et pour les salariés. Sur son site <www.forfaitsjours.fr>, l'Ugict invite chacun à évaluer le salaire qui lui manque à force de ne pas compter ses heures. Edifiant ! Imaginons un cadre soumis à un forfait de 218 jours, gagnant 50 000 euros brut par an et travaillant neuf heures en moyenne quotidiennement. Ce salarié qui, aux trente-cinq heures, gagnerait 31,11 euros de l'heure ne gagne plus, dans ces conditions,

➔ Les propositions de François Hollande

- Seule l'exonération de charges sur les heures supplémentaires dans les entreprises de moins de vingt salariés sera maintenue.
- Aucune nouvelle remise en cause du repos dominical ne sera faite.

Source : Alain Vidalies, chef du pôle travail/emploi dans l'équipe de campagne de François Hollande.

LA NUIT, IL M'ARRIVE
DE RÊVER QUE
JE SUIS AU BOULOT

ET MOI,
JE RÊVE QUE
JE T'ENGUEULE



Il faut encadrer les forfaits-jours

A condition que les forfaits «tous horaires» soient strictement limités aux cadres dirigeants inscrits dans le collège «employeurs» aux élections prud'homales, la Cgt n'est pas opposé aux forfaits-jours. Mais à trois conditions :

- le développement de dispositifs d'évaluation du temps de travail, c'est-à-dire de mesure individuelle et collective des horaires. Une approche qui implique de conjuguer la possibilité d'une évaluation individuelle du temps de travail avec des moyens collectifs de suivi des charges et de l'intensité du travail ;
 - la rémunération et la compensation effective des heures supplémentaires, autrement dit l'introduction dans les forfaits-jours de seuils trimestriels d'heures travaillées au-delà desquelles les heures supplémentaires seraient rémunérées et majorées, et/ou ouvriraient des droits au repos compensatoire ;
 - la définition, enfin, de plafonds journaliers, hebdomadaires et annuels dans les forfaits-jours afin de respecter le droit à la santé en prenant appui sur les références européennes en matière de santé au travail et le Code du travail (soit, au plan européen, 48 heures par semaine, 10 heures par jour et 44 heures sur 12 semaines consécutives).
- Des revendications que confirme progressivement la justice. Le 29 juin dernier, la Cour de cassation validait les forfaits-jours si, et seulement si, les entreprises respectent le droit au repos des salariés et les durées maximales du travail. Dans un arrêt rendu le 31 janvier 2012, elle enfonce le clou. Dans ce texte, elle rappelle que le «droit à la santé et au repos l'étant à la mesure des exigences constitutionnelles», la mise en œuvre du forfait-jour ne peut le contredire. Qu'à ce titre, l'accord collectif qui institue le forfait-jour doit impérativement contenir des mesures qui permettent d'assurer «le respect des durées maximales du travail et des droits au repos journalier et hebdomadaire». M.H.

que 25,48 euros de l'heure, soit 2,83 fois le smic horaire seulement et une perte de 18,09 % du salaire auquel il pourrait prétendre s'il était protégé par la durée de travail légale. Bien sûr, grâce à son forfait, il gagne sept jours de congés supplémentaires. Mais il cumule aussi 355 heures de travail non payé, soit 51 heures de travail gratuit pour chaque jour de repos...

Martine HASSOUN

(1) Article (payant) à consulter sur <www.alternatives-economiques.fr/le-bon-bilan-des-35-heures_fr_art_1137_58027.html>.

(2) Voir l'étude de l'Insee sur : <http://insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1273>.

atout temps

Ce ne sont pas les trente-cinq heures qui pèsent sur l'économie, mais l'ampleur des infractions dont se rendent coupables les employeurs en ne déclarant pas aux caisses de Sécurité sociale la réalité du travail effectué par les salariés qu'ils emploient. Sur les 13,5 et 15,8 milliards d'euros qui manquent à ce titre au financement de la protection sociale, 80% relèvent des heures supplémentaires qui ne sont ni reconnues ni comptabilisées ni payées et encore moins majorées. Au total, ce serait un milliard d'heures supplémentaires qui seraient dissimulées dans le bâtiment, les transports, la restauration, le nettoyage, les métiers du spectacle et de l'information et parmi les cadres.

Construire un impôt juste

Il s'agit de rééquilibrer les choix fiscaux en diminuant l'impact des impôts proportionnels. Cela passe, notamment, par une réhabilitation de l'impôt sur le revenu.

Un système fiscal opaque. Aujourd'hui, le système fiscal se caractérise par son opacité, d'où la difficulté, pour le citoyen, d'accepter l'impôt. Schématiquement, ce système repose sur deux types de calcul : les impôts dits « proportionnels » (Tva, Csg, taxe sur les produits pétroliers...), dont le taux est identique pour tous, quels que soient les revenus ; les impôts dits « progressifs » (impôt sur le revenu, droits de succession, Isf) qui permettent à chacun de contribuer à hauteur de ses capacités. Or, depuis plusieurs années, les impôts proportionnels, bien plus injustes, ont pris le pas sur les impôts progressifs, à tel point que l'impôt sur le revenu ne représente plus que 18 % des recettes fiscales de l'Etat, contre environ 50 % pour la Tva. Ajoutons à ce diagnostic que l'impôt sur le revenu est devenu de moins en moins progressif, en raison notamment de la réduction du nombre de tranches d'imposition. Au cours de la période récente, les niches fiscales ont aussi participé de ce mouvement en permettant aux contribuables les plus aisés d'avoir, *in fine*, des taux d'imposition plus faibles que des personnes aux revenus plus modestes. Si les ménages les plus riches n'ont jamais été aussi riches, ils n'ont également jamais été aussi peu taxés.

D'où la nécessité de rééquilibrer les choix fiscaux, en diminuant l'impact de la fiscalité proportionnelle au profit de la fiscalité progressive et, ainsi,

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LES IMPÔTS PROPORTIONNELS, BIEN PLUS INJUSTES, ONT PRIS LE PAS SUR LES IMPÔTS PROGRESSIFS, À TEL POINT QUE L'IMPÔT SUR LE REVENU NE REPRÉSENTE PLUS QUE 18 % DES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT, CONTRE ENVIRON 50 % POUR LA TVA.



de réhabiliter l'impôt sur le revenu. Au-delà, il s'agit de construire une réforme globale de la fiscalité à tous les niveaux (local, national, international) permettant de répondre aux besoins économiques et sociaux des populations.

Au niveau national. L'impôt sur le revenu doit être réformé en augmentant le nombre de tranches et leur taux pour les plus hauts revenus ; dans le même temps, le poids de la Tva doit être diminué. Cet impôt proportionnel pourrait ainsi être supprimé sur les produits de première nécessité et voir son taux modifié de 19,6 à 15 % sur les autres produits. Le coût de cette proposition est estimé à 50 milliards d'euros. Afin de dégager les recettes nécessaires pour « compenser » cette perte, outre la réforme de l'impôt sur le revenu, d'autres réformes pourraient intervenir : limiter le nombre de niches fiscales sur des critères d'efficacité économique et sociale ; renforcer la fiscalité patrimoniale (droits de succession et de donation, Isf) ; lutter contre la fraude fiscale ; taxer les revenus du capital autant que ceux du travail.

Au niveau local. Les impôts locaux doivent également être réformés, en particulier par une révision des bases d'imposition. Comment, en effet, est actuellement calculée la taxe d'habitation ? Elle est égale à ce que l'on appelle la valeur locative

→ Les propositions de François Hollande

Entre le 3 juillet et le 2 août (session extraordinaire du Parlement), réforme fiscale dans le cadre d'une loi de finances rectificative :

- révision des niches fiscales plafonnées à 10 000 euros ;
- modulation de l'impôt sur les sociétés au bénéfice des Pme et des entreprises qui réinvestissent leurs bénéfices ;
- surtaxe sur les banques et les sociétés pétrolières ;
- retour au barème de l'Isf ;
- suppression de l'exonération sur les grosses successions ;
- imposition des revenus du capital comme ceux du travail ;
- création d'une tranche d'impôt à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par an ; une tranche marginale d'impôt à 75 % pour les revenus supérieurs à 1 million d'euros par an ;
- suppression de la Tva sociale.

Parmi les autres propositions :

- taxation des exilés fiscaux ;
- baisse du plafond du quotient familial pour les ménages aisés ;
- réintroduction de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) flottante.

et efficace

PÔTS



cadastrale – ce que pourrait rapporter la location du logement pendant un an – multipliée par le taux d'imposition voté par la collectivité. Mais comme les évaluations des valeurs locatives datent de 1970, il peut arriver qu'un logement de banlieue ait une valeur locative cadastrale supérieure à un logement de centre-ville. Pour autant, en rester à une révision des valeurs locatives ne résoudrait pas tous les problèmes. La seule méthode efficace est d'intégrer les revenus des occupants dans le calcul de la taxe d'habitation afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens. Les revenus pourraient ainsi compter pour moitié dans le calcul de la taxe d'habitation.

chiffres clés

- Dans le budget de l'Etat 2010, la Tva a représenté 46,8 % des recettes ; l'impôt sur le revenu 18,1 % ; l'impôt sur les sociétés 12,9 % ; la taxe intérieure sur les produits pétroliers 5,4 %.
- La fiscalité locale est passée de 3,6 % du Pib en 1982 à 5,8 % en 2008, soit 102,5 milliards d'euros. C'est le double du produit de l'impôt sur le revenu.
- 150 milliards d'euros, c'est le manque à gagner, pour l'Etat, de la totalité des niches fiscales, selon la Cour des comptes.



Impôt sur le revenu : une fusion à terme ?

Parmi les propositions de François Hollande, figure une fusion, à terme, de la Csg et de l'impôt sur le revenu, dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu. Sur le principe, la Cgt n'y est pas favorable. Principale raison : parce que la Csg est aujourd'hui affectée au financement de la protection sociale, sa fusion avec l'impôt sur le revenu poserait la question de l'évolution du financement du système, avec un double risque : l'étatisation de la protection sociale, une utilisation des recettes à une autre vocation que le financement de la protection sociale. Par ailleurs, les conséquences d'une telle fusion ne seraient pas à négliger dans la mesure où elle impliquerait une retenue à la source du nouvel impôt ainsi constitué, portant ainsi à la connaissance de l'employeur certains éléments de la vie privée du salarié. Retenue à la source ne veut d'ailleurs pas dire que le système sera simplifié. Il peut l'être si l'on adopte la logique anglo-saxonne de la « flat tax », c'est-à-dire un impôt à taux unique, quelle que soit la situation des individus. Il l'est beaucoup moins dans le cadre d'un système d'imposition progressif prenant en compte un ensemble d'éléments : autres revenus du ménage, situation familiale, événements de la vie... entraînant nécessairement des rectifications l'année d'après.

Au niveau des entreprises. La Cgt propose de revenir sur la suppression de la taxe professionnelle qui prive les collectivités locales des moyens nécessaires au financement des services publics. Elle propose également de transformer l'impôt sur les sociétés, dont les taux sont très différents en fonction de la taille des entreprises, comme l'a montré un récent rapport du Conseil des prélèvements obligatoires : ils sont ainsi de 30 % pour une Pme de moins de dix salariés, d'à peine 8 % pour les sociétés du Cac 40. L'impôt sur les sociétés pourrait augmenter pour les entreprises qui utilisent leurs bénéfices, notamment, pour verser de importants dividendes à leurs actionnaires et, à l'inverse, baisser pour celles qui embauchent, investissent dans leur outil de travail ou dans la recherche, augmentent les salaires...

Au niveau international. Il s'agit de parvenir à une taxation des transactions financières, certes, mais à un taux réellement dissuasif. L'objectif de cette taxe serait à la fois de financer les biens publics mondiaux et d'éviter une trop grande spéculation sur les marchés financiers, au profit de l'investissement productif.

Christine LABBE

En savoir plus : *Une fiscalité plus juste pour combattre les crises, analyses et propositions*, dossier de la Fédération Cgt des finances, juin 2010 : <www.cgt.fr/IMG/pdf/dossier_fiscalite_1_.pdf>. Voir également le site Internet dédié inauguré par la fédération en mai dernier : <www.justicefiscale.fr>.

RETRAITE

Un droit à soixante ans

La retraite doit demeurer une notion collective propre à la répartition, pilier de la solidarité entre les générations.

Chute libre. Depuis 1987, année où le mode d'indexation pour le calcul de la retraite a changé (sur les prix et non plus sur l'évolution du salaire moyen), les réformes successives (1993, 2003, 2010) mais aussi les accords Agirc-Arrco ont cherché en vain à équilibrer les régimes de retraite par trois moyens : l'augmentation de la durée de cotisation ; le recul de l'âge d'ouverture des droits ; la réduction du taux de remplacement du salaire par la retraite. Résultat : au début des années 1990, un retraité percevait en moyenne 83 euros de pension nette pour 100 euros de salaire net ; ce montant est tombé à 68 euros aujourd'hui, puis chutera à 45 euros à l'horizon 2050, si rien n'est fait pour combattre la logique en vigueur.

L'argument démographique. A l'horizon 2050, alors que la population active devrait se maintenir autour de trente-trois millions, le poids des plus de soixante ans devrait passer de 21 % à 32 % de la population totale. Tel est « *le défi derrière lequel se cachent tous ceux qui veulent imposer des mesures régressives* », soulignait Bernard Thibault lors du meeting du 31 janvier. S'en tenir à cet argument revient en effet à délibérément faire l'impasse sur les financements alternatifs aujourd'hui sur la table. C'est aussi feindre d'ignorer que ces besoins de financement seront dépendants des personnes réellement au travail – un salarié sur deux n'est plus en activité lorsqu'il liquide sa pension –, de leur niveau de qualification et du niveau de l'activité économique.

La retraite à soixante ans pour tous. C'est le droit pour lequel se bat la Cgt, avec une date de départ qui doit rester le choix du salarié. Mais parler du « choix » des individus implique qu'ils retrouvent des revenus, en activité comme à la



retraite, corrects. C'est pourquoi il faut revenir à l'indexation des salaires retenus pour le droit à la retraite – mais aussi des pensions liquidées – sur l'évolution du salaire moyen et prendre en compte les dix meilleures années de salaire pour le calcul des droits. L'objectif est de parvenir à un niveau de pension au minimum de 75 % du salaire d'activité avec un plancher égal au Smic. La Cgt revendique également l'instauration d'un droit au départ anticipé pour les métiers pénibles. Elle veut s'attaquer enfin au défi de l'égalité, alors que la retraite des femmes représente en moyenne moins de 65 % de celle des hommes.

La notion de carrière complète. Allongement de la durée des études et développement de la précarité ont profondément modifié les parcours de vie active, alors que, dans le même temps, la durée de cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein ne cesse de s'allonger : 164 trimestres (41 ans) en 2012, 165 en 2013, 166 en 2015... Selon le Cor (Conseil d'orientation

→ Les propositions de François Hollande

- Entre le 6 mai et le 29 juin 2012 : droit de partir à la retraite à soixante ans pour les personnes qui ont commencé à travailler tôt et cotisé toutes leurs annuités (41,5 années de cotisation).
- Dès l'été 2012 : une négociation globale s'engagera avec les partenaires sociaux « afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité du système de retraite solidaire ».
- Augmentation de 0,1 point par an des cotisations patronales et salariales.



2012-2013: une réforme "systémique" à combattre

La loi du 9 novembre 2010 prévoit d'organiser, à partir du premier semestre 2013, une réflexion sur les objectifs et les caractéristiques d'une « réforme systémique », destinée à remplacer les régimes de retraite actuels, du public comme du privé, par un régime unique calqué sur les comptes notionnels. Cette renégociation, a laissé entendre l'équipe de François Hollande lors de la campagne électorale, pourrait être avancée à l'automne 2012. De quoi s'agit-il ?

L'idée est d'en finir avec le système que nous connaissons depuis 1945, dit à « prestations définies », pour adopter un système à « cotisations définies », tous deux par répartition. Le premier garantit un taux de remplacement déterminé du salaire par la retraite, le montant des ressources devant s'ajuster au montant des droits à honorer ; le second fixe, une fois pour toutes, le taux de cotisation sur la masse salariale. Là, c'est le montant des pensions qui s'ajuste en fonction des ressources encaissées. Ce système, qui introduit un changement radical dans le mode de calcul des pensions, est à la base des « comptes notionnels » mis en place en Suède il y a une dizaine d'années.

Ainsi, en Suède, chaque salarié possède un compte individuel sur lequel est enregistré le montant des cotisations. Lorsque le salarié veut faire valoir ses droits à retraite, on additionne tous les montants cotisés après les avoir revalorisés, puis on les divise par l'espérance de vie de la catégorie socioprofessionnelle. Cela fonctionne comme une rente viagère : plus la personne part tard, plus sa rente est élevée et inversement. D'ailleurs, si un retraité suédois peut partir à 61 ans, il part en moyenne à 65 ans. Mais comme le système fonctionne par répartition, il s'agit là d'un maximum théorique : une hausse du chômage, par exemple, peut entraîner une baisse des ressources et donc du montant de la pension au moment où la personne veut liquider sa retraite. Dit autrement, les pensions s'ajustent automatiquement à la conjoncture économique et à la situation financière du régime de retraite, mais aussi au gain d'espérance de vie d'une génération donnée. Le système, ainsi, s'autofinance en permanence. Mais à quel prix, notamment en période de crise ? Le système, en réalité, manque cruellement de lisibilité, les salariés n'ayant aucune garantie du montant de leur future pension. Toujours en Suède, ce mécanisme a conduit, en 2011, à une baisse de toutes les pensions liquidées de 8,33 %. Et s'il n'est pas réformé d'ici là, cette baisse serait de près de 40 % en 2015. C.L.

des retraites), la génération née en 1970 a validé 30 trimestres à l'âge de 30 ans, contre 38 pour celle née en 1950, d'où l'obligation pour elle de travailler plus longtemps. Dans ce contexte, il s'agit de redéfinir la notion de « carrière complète ». Celle-ci sera considérée comme telle dès lors qu'elle ne comportera, à compter de l'âge de 18 ans et jusqu'à 60 ans, que des périodes de formation, des périodes d'activité ou d'inactivité forcée (maladie, inaptitude temporaire de travail, recherche d'un premier emploi, invalidité, chômage indemnisé ou non de courte ou de longue durée). Une telle conception implique la validation des années d'études.

Les besoins de financement. Les propositions de financement de la protection sociale (*lire page 22*) sont transversales et concernent également la retraite. Retenons-en au moins deux idées-forces : la cotisation doit demeurer le fondement du système par répartition ; elle doit englober toutes les rémunérations (primes, intéresse-

**POUR FINANCER
LES RETRAITES,
LA COTISATION
DOIT DEMEURER
LE FONDEMENT
DU SYSTÈME
PAR RÉPARTITION
ET ENGLOBER
TOUTES LES
RÉMUNÉRATIONS :
PRIMES,
INTÉRESSEMENT,
PARTICIPATION...**

ment, participation...). Cela étant posé, le Cor a montré qu'il faudrait consacrer 18 % du Pib à l'horizon 2040, au lieu de 12 % en 2000, pour financer les retraites au même âge et au même niveau qu'aujourd'hui, soit 15 points de cotisation sur les salaires bruts. Cet effort serait porté à 8 points de Pib et 20 points de cotisation sur les salaires bruts pour financer la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %. Sur une période de quarante ans, il s'agirait donc d'augmenter la cotisation de 0,5 point par an, part salariale et part patronale (60 % de la cotisation totale) comprises. Pour les seuls salariés, la cotisation augmenterait de 0,20 point par an, alors que les hypothèses de croissance du pouvoir d'achat des salaires s'établissent à 1,5 % au moins en moyenne annuelle, pour les trois à quatre décennies à venir. Pour la Cgt, cet effort est à la fois économiquement faisable et socialement acceptable.

Christine LABBE

EDUCATION-RECHERCHE

Place aux jeunes !

Le système éducatif sort exsangue du quinquennat Sarkozy. La Cgt souhaite que le nouveau Président permette de refonder les bases d'une véritable ambition pour la jeunesse et pour le pays. Vaste programme.

Au bout du rouleau. Ces cinq dernières années, l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la recherche ont fait l'objet d'innombrables attaques. La Rgpp a amputé la seule Education nationale de près de quatre-vingt mille postes et y a amplifié le développement de l'emploi précaire. Elle se solde aussi par des milliers de fermetures de classes et une forte baisse du taux d'encadrement des élèves, dans le primaire – où il est inférieur de 15 % à celui des pays de l'Ocde –, mais aussi par une dégradation de la diversité des enseignements proposés. L'entreprise de démolition s'est accompagnée d'une véritable offensive idéologique. L'ambition d'élever le niveau général d'éducation des jeunes Français a été abandonnée, au détriment du credo pseudo-scientifique du «*à chacun selon ses possibilités*». Ainsi, les enfants des populations socialement défavorisées, plus souvent en échec scolaire, n'ont fait l'objet d'aucune réelle attention de la part de l'Etat, si ce n'est la création d'«*internats d'excellence*» pour quelques centaines d'entre eux jugés «*méritants*». Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ont pour leur part été démantelés (six mille des sept mille cinq cents postes supprimés), et le collège unique, souffrant certes de nombreuses difficultés, devait faire l'objet d'une totale remise en question en cas de deuxième quinquennat Sarkozy : puisque, chaque année, cent cinquante mille jeunes au minimum sortent du système éducatif sans diplôme, le projet était d'en orienter un maximum vers l'alternance... dès quatorze ans.

Les enseignants méprisés. Leur métier devait être revalorisé, ils n'ont eu droit qu'à du mépris : plus 157 euros mensuels net, pour un jeune enseignant de niveau bac plus cinq (soit 1 626 euros net par an). Les autres ont surtout dû les quelques progrès de leur pouvoir d'achat aux heures supplémentaires obligatoires. La «*mastérisation*» des formations enseignantes, qui devait permettre une reconnaissance de leur niveau de qualification à bac plus cinq, se solde quant à elle par la suppression de toute formation professionnelle, les jeunes enseignants se retrouvant parachutés dans les classes à temps plein dès leur réussite au concours... Tout cela sur fond de dénigrement à l'égard des enseignants, suspectés de ne pas travailler assez et d'être des privilégiés protégés par l'emploi à vie. Dans la même logique, le ministère comptait également

C'EST LE PARADOXE,
PLUS IL Y A D'ÉLÈVES
DANS UNE CLASSE
MOINS IL Y EN A
QUI VEULENT ENSEIGNER
PLUS TARD.



imposer un nouveau management aux établissements scolaires : du point de vue du recrutement, et sur la question de l'évaluation des enseignants, tout le pouvoir reviendrait à une seule personne, le chef d'établissement. Le décret sur l'évaluation des enseignants, rejeté par l'ensemble des organisations syndicales et par une grande partie des chefs d'établissement, a d'ailleurs été publié au *Journal officiel* le 8 mai, soit deux jours après l'élection de François Hollande ! Mais devrait être abrogé dès son entrée en fonction.

Redonner à l'éducation sa place centrale. Pour la Cgt, le nouveau gouvernement doit réaffirmer d'urgence que la France doit reconstruire un système éducatif au niveau de ses ambitions. Il ne doit pas avoir pour principal objectif de former un capital humain performant au service des entreprises, mais d'abord permettre aux enfants de devenir des adultes émancipés et citoyens, capables de choisir leur parcours professionnel. Compte tenu du contexte social difficile, l'urgence impose de se mobiliser contre l'aggravation des inégalités et d'assurer l'accès de tous à une école publique de qualité. Cela doit être possible dès la petite enfance : les moyens pour l'école maternelle doivent être renforcés pour permettre à ceux qui le souhaitent de scolariser leurs enfants même s'ils n'ont pas trois ans révolus. Plus globalement, la Cgt et son syndicat Educ'Action ne récusent pas l'idée d'un socle commun de connaissances, à condition de tirer ce capital de connaissances et de compétences vers le haut, ce qui implique de redéfinir les contenus, les méthodes de travail et les moyens nécessaires. La Cgt Educ'Action demande en particulier une révision de la réforme du bac professionnel en trois ans, et plus de vigilance quant aux recours à l'apprentissage dans la filière professionnelle, car les conditions de suivi pédagogique, et les débouchés professionnels sont loin d'y être garanties.

Revaloriser le métier. Côté professionnel, outre la résorption de la précarité et la titularisation de tous les personnels ayant fait leurs preuves au sein de l'Education nationale, la Cgt, comme les autres syndicats, estime urgent de remettre à plat le recrutement et les formations enseignantes, en rétablissant l'année de formation après le concours au niveau de bac plus quatre. Pour la Cgt, la revalorisation doit aussi d'emblée être salariale et générale : une augmentation de 300 euros pour tous permettrait de rattraper en partie les pertes de pouvoir d'achat et d'envoyer un signal aux jeunes, alors que les métiers enseignants ne les attirent plus : malgré la baisse importante du nombre de postes offerts aux concours, ceux-ci ne sont pas tous pourvus, faute de candidats qualifiés. Il s'agit donc de reconstituer d'urgence un vivier de jeunes enseignants motivés, en rendant les parcours de formation accessibles et lisibles, et en favorisant l'insertion professionnelle de ces jeunes autrement qu'en les envoyant sans formation dans les régions et les classes les plus en difficulté...

Valérie GÉRAUD

→ Les propositions de François Hollande

A peine élu, le président de la République a confirmé son engagement à faire de la jeunesse la priorité absolue de son quinquennat. Toutes les réformes en cours dans l'Education nationale et l'Enseignement supérieur seront remises à plat, en concertation avec les partenaires sociaux. Une grande loi d'orientation et de programmation sera mise en débat dès le mois d'août.

- Plan d'urgence pour la rentrée de septembre : augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire ; création de mille postes supplémentaires dans le primaire, rétablissement des Rased et recrutement de personnel éducatif supplémentaire là où les besoins d'encadrement sont les plus criants ; mesures d'urgence pour compléter la formation pratique des professeurs débutants.
- Rgpp : embauche de soixante mille enseignants et personnels éducatifs sur cinq ans, dont cinq mille dans l'enseignement supérieur, en particulier pour renforcer les cursus de premier cycle.
- Formation : rétablissement de l'année de formation en alternance, après la réussite aux concours au niveau master 1.



Comment garder la matière grise en France ?

Avec le « pacte pour la recherche » dès la présidence Chirac, puis la Lru (loi sur la responsabilité et l'autonomie des universités), la restructuration de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est intensifiée sous le quinquennat Sarkozy malgré une forte mobilisation de la communauté scientifique en 2009. Aujourd'hui, il s'agit d'abord de réparer ce qui peut l'être. Sous couvert de rendre autonomes les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'Etat s'est désengagé tout en imposant ses priorités, concentrant ses financements sur les seuls projets jugés d'« excellence » (c'est-à-dire assurant une « visibilité internationale »), intensifiant la concurrence entre laboratoires au détriment du fonctionnement d'un grand nombre d'entre eux condamnés à courir après les appels d'offres et les dotations, et recourant à des travailleurs précaires, toutes qualifications confondues, pour continuer de fonctionner.

Le gaspillage des énergies, des compétences et des moyens a été énorme, sans qu'aucun résultat probant apparaisse à ce jour. Les chercheurs veulent que le secteur se réorganise et retrouve des conditions de travail sereines. Cela passe par la suppression des structures (Anr, Aeres, Idex, etc.) venues se juxtaposer à l'existant et le supplanter. Puis par des financements garantis et des personnels assurés d'avoir un travail plus de trois ans et bien payés (les chercheurs sont en général de niveau bac plus huit). Mais aussi par le retour d'un minimum de démocratie dans la définition des programmes et de leurs financements. Le Sntrs-Cgt⁽¹⁾, comme les autres organisations, refuse par ailleurs que la recherche soit inféodée aux seuls objectifs d'innovation et d'application industrielle à court terme, qui stérilisent la créativité. Il souhaite le développement des échanges interdisciplinaires et la réaffirmation des missions de la recherche publique, et attend avec impatience les propositions concrètes du nouveau gouvernement, car la France est loin des 3 % du Pib investis dans la recherche. C'est à ce prix que les filières scientifiques et la recherche redeviendront attractives pour les jeunes, alors que même ceux qui s'y engagent finissent par s'installer à l'étranger, où de meilleures conditions de travail leurs sont proposées. Et c'est la condition pour que notre pays renoue avec la créativité, l'innovation et le développement.

(1) Un quatre-pages très détaillé dans le *Bulletin de la Recherche scientifique (Brs)* n° 458 du Sntrs, mars 2012, sur <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/BRsNo458.pdf>.
Sur le crédit impôt recherche, lire pages 18-19.

DÉMOCRATIE SOCIALE

Le syndicalisme au cœur

Restaurer le syndicalisme dans ses droits et développer une véritable citoyenneté au travail : les relations sociales et les droits sociaux tels que la Cgt les revendique.

Pour en finir avec le mépris. « Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit. »

C'était en 2008. La considération que Nicolas Sarkozy allait porter à la parole syndicale et, avec elle, à celle de tous les salariés était signifiée. Rarement mandature aura montré autant de mépris des pouvoirs publics à l'égard des organisations syndicales et des représentants des salariés. Ces cinq dernières années n'ont pas seulement été marquées par la multiplication des poursuites judiciaires à l'encontre des militants syndicaux de Continental, de La Poste, de l'Assistance publique ou d'ailleurs. Elles n'ont pas non plus surpris par l'arrogance dont le gouvernement Fillon a fait preuve face aux aspirations des salariés. Souvenons-nous : au plus de fort de la bataille contre la réforme des retraites, 79 % des Français demandaient simplement la réouverture de négociations... Elles ont été celles où le pouvoir a entamé le droit de grève par le développement du service minimum dans tous les transports terrestres, celles où le gouvernement n'a cessé de biaiser et de tricher avec la loi pour imposer des transformations du droit en catimini.

Refonder les bases de la démocratie sur la loyauté. L'injonction faite aux organisations de défense des salariés de négocier au plus vite le cadre possible d'accords de « compétitivité-emploi » en est l'exemple ultime. Bouleversant de fond en comble la hiérarchie des normes, ces négociations auraient dû se conformer aux demandes faites dans l'article 1 du Code du travail. Un texte qui exige que « tout projet de réforme

LE RÔLE DE L'ÉTAT
N'EST PAS DE
CONTOURNER
LES RÈGLES
DÉMOCRATIQUES.
ENCORE MOINS DE
SATISFAIRE AUX
REVENDECTIONS
DU PATRONAT.
IL EST DE
TRAVAILLER
À L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL ET DE
RÉPONDRE AUX
BESOINS SOCIAUX.

envisagé par le gouvernement qui porte sur les relations individuelles ou collectives du travail [doit faire] l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs [...] en vue de l'ouverture éventuelle d'une négociation». Il n'en a rien été. C'est à l'occasion de la présentation, à la mi-février, d'un projet de loi sur la simplification du droit et l'allègement des démarches administratives que leurs principes ont été introduits dans la loi.

L'Etat doit jouer son rôle. Le rôle de l'Etat, explique Jean-Pierre Gabriel, responsable du pôle confédéral « Droits et Libertés », n'est pas de contourner les règles démocratiques. Encore moins de satisfaire aux revendications du patronat. Il est de travailler à l'intérêt général et de répondre aux besoins sociaux ; d'informer les acteurs sociaux des moyens financiers et législatifs dont il dispose pour ce faire. Même l'esprit de l'accord du 20 août 2008, poursuit-il, est aujourd'hui menacé. Fondé sur la volonté d'assurer une plus grande proximité entre les organisations syndicales et leurs mandants, ce texte vient d'être mis à mal par la Cour de cassation qui affirme que, s'il existe un accord d'entreprise qui met en place un comité d'entreprise unique national ou des comités d'établissement régionaux, les délégués syndicaux doivent se situer dans ce périmètre. Autrement dit, s'il existe un comité d'entreprise unique national dans une entreprise de 1 500 salariés qui dispose de 6 établissements de plus de 50 salariés, le nombre de délégués syndicaux pourra demain être ramené à 2...

Travail et négociation : même combat. Même dans ses rêves les plus fous, le patronat n'en aurait pas espéré autant. Deux délégués pour négocier l'organisation du travail, l'égalité professionnelle, l'épargne salariale, les salaires, l'emploi des seniors, la lutte contre les discriminations et la prévoyance de 1 500 salariés : quoi de mieux pour étouffer dans l'œuf cette conception que défend la Cgt, celle d'un syndicalisme de proximité, en lien permanent et régulier avec les salariés ? « Pas plus que le travail, les revendications ne sont des pièces qui peuvent être fragmentées, découpées et envisagées morceau par morceau, analyse Jean-Pierre Gabriel. De ces négociations éclatées qui segmentent et isolent les problèmes, aucun sens général du travail et de la manière dont il est organisé, aucune vision globale de l'entreprise dans son environnement n'est possible », ajoute-t-il.

Première priorité. Seul le patronat a intérêt à des négociations qui fractionnent et saucissonnent l'intérêt général. Son combat pour vider le contrat de travail des droits qui lui étaient jusqu'à garantis procède de cette même philosophie. Pour remettre les priorités là où elles doivent être,

→ Les propositions de François Hollande

- Tout texte de loi concernant les partenaires sociaux devra être précédé d'une concertation avec eux. La Constitution reconnaîtra et garantira cette nouvelle forme de démocratie sociale ⁽¹⁾.
- Organisation à l'été 2012 d'une grande conférence économique et sociale qui sera saisie des priorités du quinquennat et, avant la fin de l'année, d'un cycle de concertation avec les organisations syndicales de la fonction publique sur tous les sujets : perspectives salariales ; lutte contre la précarité ; modes de nomination des emplois supérieurs de la fonction publique ; déroulement des carrières ⁽¹⁾.
- Proposition d'une présence, avec voix délibérative, de représentants des salariés dans les conseils d'administration et dans les comités de rémunération des grandes entreprises ⁽¹⁾.
- Ouverture d'un chantier sur la représentativité patronale ⁽²⁾.

(1) Dans les « 60 propositions » du candidat.

(2) Source : Alain Vidalies, chef du Pôle travail/emploi de la campagne.



la Cgt réaffirme la sienne : ouvrir au plus vite des négociations sur un nouveau statut du travail salarié. Une négociation interprofessionnelle qui, avant d'être déclinée branche par branche, entreprise par entreprise, fonderait le socle de droits assurés à tous les salariés. Droits qui assureraient à tous, tout au long de la vie, la rémunération que le travail mérite, la sécurité, les protections et les libertés de revendication et d'expression sans lesquelles la démocratie s'effrite.

Martine HASSOUN

poids

Après une longue période de recul, depuis le début des années 1990, le nombre de syndiqués s'est stabilisé. Entre 1,8 et 1,9 million de salariés sont adhérents à un syndicat. Malgré ce faible nombre d'adhérents, les syndicats ont accru leur implantation entre 1996 et 2005. A cette date, 56% des salariés déclarent qu'un ou plusieurs syndicats sont présents dans leur entreprise ou leur administration (contre 50,3% en 1996).



Le droit de s'organiser

En France, un article du Code pénal et six articles du Code du travail au moins condamnent la discrimination syndicale. Et, par la Charte des droits fondamentaux, tous les employeurs sont contraints de respecter le « droit d'association », celui aussi « de toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'y affilier dans la défense de ses intérêts ». Il n'empêche : dans l'Hexagone, l'engagement syndical reste un exercice à haut risque.

De chiffres sur la réalité des discriminations syndicales, il n'en existe pas. Mais des affaires comme celle de Peugeot, en 1995, dans laquelle six salariés avaient réussi à faire reconnaître devant la justice l'inégalité de traitement dont ils étaient victimes, rappellent l'ampleur des entorses à la loi que commettent chaque jour les employeurs. Ce que les statisticiens du ministère du Travail confirment lorsqu'ils soulignent que les salariés du privé et/ou ceux des petites et moyennes entreprises craignent toujours les conséquences que pourrait avoir leur engagement dans l'entreprise. Pour que le droit et la liberté de se syndiquer deviennent réalité, la Cgt réclame que « les atteintes patronales aux libertés syndicales [...] soient systématiquement poursuivies, sanctionnées pénalement et intégralement réparées ». Elle revendique le respect de la non-discrimination syndicale à l'emploi, sur les salaires et le déroulement de carrière ; la reconnaissance d'un droit d'organisation d'assemblées générales sur le temps de travail et à un contingent d'heures rémunérées pour participer aux réunions statutaires syndicales dans et hors de l'entreprise. Elle réclame un droit à la formation syndicale pour tous, quels que soient le statut de l'entreprise, sa taille, le statut du salarié et le choix et le contenu des formations que celui-ci demande à suivre. M.H.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

Le prochain conseil national se déroulera les mardi 22 et mercredi 23 mai à Montreuil. La deuxième journée de ce conseil national sera consacrée au thème de l'évaluation. La prochaine commission exécutive aura lieu le vendredi 22 juin.

• Emploi

«Précarité de l'emploi et sécurisation des parcours : un état des lieux depuis le rapport Boissonnat» est le thème du séminaire Temps (Travail, emploi et protection sociale) organisé par l'Axe Institutions du Ces (Centre d'économie de la Sorbonne) avec le soutien du Cee (Centre d'études de l'emploi) université Paris-1, qui se tiendra le 7 juin, à la Maison des sciences économiques, 106-112, boulevard de l'hôpital, 75013 Paris, salle du 6^e étage.

• Métiers

Les journées d'étude de l'Observatoire des droits des marins auront lieu les jeudi 21 et vendredi 22 juin à la Maison des sciences de l'homme de Nantes. Deux grands sujets sont au programme : l'évolution des contrôles techniques et sociaux à bord des navires français et étrangers ; les accidents du travail maritime, les maladies professionnelles et les risques d'inaptitude. Le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) fera notamment une intervention sur les carrières des officiers de la marine marchande.

• Travail

L'Institut régional du travail d'Aix-en-Provence et le Lest-Cnrs organisent un colloque sur les jeunes et le travail. Il aura lieu les 4 et 5 octobre, à l'hémicycle du conseil régional Paca, à Marseille.

Formations

• Retraites

Du 11 au 15 juin 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage «retraites» au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette, alors que la refonte totale de notre système de retraite est à l'ordre du jour du gouvernement dirigé par le nouveau Premier ministre Jean-Marc Ayrault et qu'un débat national a été fixé par la loi au premier semestre 2013. Objectif de cette session : permettre à un maximum de militants de maîtriser les nouveaux enjeux de la retraite, notamment les notions de «prestations et cotisations définies». En savoir plus à l'adresse électronique suivante : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Management

Du 24 au 29 juin 2012, l'Ugict-Cgt organise un stage «Pour un autre management, construire un management alternatif». L'objectif est de donner des outils d'analyse et des repères revendicatifs permettant d'intervenir syndicalement sur ce sujet en termes de management alternatif. Parmi les thèmes traités : les formes et les dérives du management actuel ; la place du management dans l'environnement économique (mondialisation, transformation des stratégies et de l'organisation des entreprises...) ; les problématiques de l'évaluation et de la responsabilité, et les droits nouveaux à conquérir... Cette session se déroule à l'Institut du travail de Strasbourg. En savoir plus au 01 48 18 81 25.

la revue des revues

Famille Un numéro spécial de la *Revue économique* (Presses de Sciences Po) publie un éclairage sur les développements récents concernant l'économie de la famille. Trois thèmes principaux y sont traités : les difficultés pour les mères de concilier vies professionnelle et familiale ; le lien entre la probabilité du divorce ou de la séparation et la distribution des revenus d'activité entre les conjoints ; les conséquences des transferts familiaux, à la fois ascendants et descendants, qui circulent entre les générations. «Développements récents en économie de la famille», *Revue économique*, n° 63-2, mars 2012.

Entreprise Une récente note du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) analyse la place et le rôle de la promotion interne du statut cadre, en s'intéressant aux logiques actuelles des entreprises et des salariés. L'accent y est mis sur les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise et personnels assimilés), les population salariées aujourd'hui les plus concernées par le passage cadre en entreprise. Chez les salariés, trois attitudes sont ainsi repérées : une possibilité de progression en termes de carrière ; une occasion de développement professionnel ; une réserve, voire une franche opposition au passage cadre. *Note emploi-formation (Nef)*, n° 49, 2012.

Population C'est à une comparaison entre la France et l'Allemagne que nous invite un récent numéro de la revue de l'Ined (Institut national d'études démographiques), *Population et Sociétés*. La tendance est connue : alors que les femmes françaises mettent au monde en moyenne deux enfants, les femmes allemandes n'en font qu'un, sachant que le dynamisme démographique était plutôt du côté allemand pendant longtemps. L'Ined explique les raisons de ce renversement de situation et envisage ses conséquences. *Population et Sociétés*, n° 487, mai 2012.

Crise Les classes moyennes sont-elles protégées de la crise ? C'est la question posée par Louis Chauvel dans une récente livraison des *Notes de l'Ofce*. Son diagnostic fait apparaître une remontée «par capillarité» des difficultés sociales des classes populaires vers le noyau central de la société française. Revenu disponible, salaire, chômage, dévalorisation des titres scolaires... y sont analysés comme «autant de phénomènes problématiques devant lesquels les catégories intermédiaires ne sont plus aussi bien protégées». Ofce, les *Notes*, n° 18, avril 2012. A lire sur <www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2012/note18.pdf>.

Fonction publique

Vers l'égalité professionnelle homme-femme dans l'encadrement supérieur

Les nominations dans les emplois supérieurs et dans les emplois de direction de la fonction publique devront concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe à compter de 2018.

Edoardo MARQUÈS

Les dispositions de l'article 6 *quater* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, telles qu'elles ont été introduites par l'article 56 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoient que les nominations dans les emplois supérieurs et dans les emplois de direction de l'Etat, dans les emplois de direction des régions, des départements, des communes de plus de quatre-vingt mille habitants et des établissements publics de coopération intercommunale de plus de quatre-vingt mille habitants, ainsi que dans les emplois de direction de la fonction publique hospitalière, doivent concerner, à l'exclusion des renouvellements dans un même emploi ou des nominations dans un même type d'emploi, au moins 40 % de personnes de chaque sexe à compter de 2018 (cette proportion est fixée à 20 % pour les nominations prononcées en 2013 et 2014 et à 30 % pour celles prononcées de 2015 à 2017).

Le respect de ces obligations, précise l'article 6 *quater* précité est apprécié, au terme de chaque année civile, par département ministériel, dans la fonction publique d'Etat, par l'autorité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale, dans la fonction publique territoriale et, globalement, pour les établissements relevant de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Toutefois, lorsqu'au titre d'une même année civile l'autorité territoriale n'a pas procédé à des nominations dans au moins cinq emplois soumis aux obligations prévues ci-dessus, celles-ci s'apprécient sur un cycle de cinq nominations successives. En cas de non-respect des obligations, une contribution est due, selon le cas, par le département ministériel, la collectivité territoriale ou l'établissement public de

coopération intercommunale concerné ainsi que, au titre des nominations dans les emplois de direction de la fonction publique hospitalière, par l'établissement public mentionné à l'article 116 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée. Sont considérés comme un même département ministériel l'ensemble des services dont un même secrétariat général de ministère coordonne l'action.

Lorsqu'un service relève de plusieurs départements ministériels, les nominations entrant dans le champ des obligations et, le cas échéant, la contribution à verser sont réparties entre les différents départements ministériels concernés. Le montant de cette contribution est égal au nombre « d'unités manquantes » au regard des obligations prévues, constaté au titre de l'année écoulée ou au titre de l'année au cours de laquelle se clôt le cycle de nominations, multiplié par un montant unitaire.

Un décret du 30 avril 2012 fixe la liste des emplois concernés et définit les types d'emploi retenus pour l'application de l'article 6 *quater* de la loi du 13 juillet 1983 ⁽¹⁾. Il fixe le montant de la contribution à verser en cas de non-respect des obligations prévues à l'article 6 *quater* précité. Il précise les modalités de déclaration, par les autorités concernées, des nominations effectuées dans les emplois entrant dans le champ de cette obligation et du montant de la contribution éventuellement due. Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

A PARTIR DE 2018, 90 000 EUROS PAR UNITÉ MANQUANTE

Ce décret fixe à 90 000 euros le montant de la contribution unitaire prévue en cas de non-respect des obligations de nomination d'au moins 40 % des personnes de chaque sexe dans les emplois de direction. Cette contribution est cependant fixée à 30 000 euros pour les nominations prononcées au titre des années 2013 et 2014 et à 60 000 euros pour les années 2015 à

2017. Les secrétaires généraux de ministère, les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de quatre-vingt mille habitants ainsi que le centre national de gestion mentionné à l'article 116 de la loi du 9 janvier 1986 précitée devront déposer, au plus tard le 30 avril de chaque année, auprès du comptable assignataire de leurs dépenses une déclaration annuelle comportant, par emploi et type d'emploi :

- le nombre des nominations effectuées dans l'année écoulée, au titre de cette année et au titre du cycle de nominations prévu à l'article 6 *quater* ;
- la répartition par sexe des agents nommés ;
- le montant de la contribution éventuellement due.

Une annexe au décret du 30 avril 2012 fixe par fonction publique les emplois visés. Pour la fonction publique territoriale, ce sont les emplois de directeur général et de directeur général adjoint des services auxquels il faut ajouter celui de directeur général des services techniques pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Dans la fonction publique d'Etat on citera, notamment, les emplois de :

- secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs d'administration centrale, commissaires généraux, hauts-commissaires, commissaires, délégués généraux et délégués placés sous l'autorité du ministre, ambassadeurs, préfets en poste territorial ;
- chefs de service et sous-directeurs, emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics...

Dans la fonction publique hospitalière, les emplois :

- de directeur de centre hospitalier universitaire et de directeur de centre hospitalier régional ;
- de directeur d'hôpital, de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social et de directeur des soins et emplois, de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social exercés sur échelon fonctionnel.

(1) Décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, publié au JO du 2 mai 2012.

Droit syndical et temps de travail

Des décisions à connaître pour agir efficacement dans l'entreprise

La jurisprudence vient de fournir plusieurs décisions importantes pour préciser des dispositions légales en matière d'exercice du droit syndical dans l'entreprise et de temps de travail (forfaits en jours et congés payés).

Michel CHAPUIS

Droit syndical

RECONNAISSANCE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE DANS L'ENTREPRISE

Dans un important arrêt de la Cour de cassation ⁽¹⁾, il est rappelé que « *les critères posés par l'article L.2121-1 du Code du travail doivent être tous réunis pour établir la représentativité d'un syndicat* », avec plusieurs confirmations :

- d'une part, « *si ceux tenant au respect des valeurs républicaines, à l'indépendance et à la transparence financière doivent être satisfaits de manière autonome* »,
- d'autre part, « *ceux relatifs à l'influence prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience, aux effectifs d'adhérents et aux cotisations, à l'ancienneté dès lors qu'elle est au moins égale à deux ans et à l'audience électorale dès lors qu'elle est au moins égale à 10 % des suffrages exprimés, doivent faire l'objet d'une appréciation globale* » ;
- enfin, « *les documents comptables dont la loi impose la confection et la publication ne constituent que des éléments de preuve de la transparence financière, leur défaut pouvant dès lors être suppléé par d'autres documents produits par le syndicat et que le juge doit examiner* ».

Selon le jugement attaqué, par lettre du 24 décembre 2010, le syndicat Cgt de l'Institut de gestion sociale des armées (Igesa), qui avait obtenu 16,13 % des suffrages lors du premier tour des dernières élections des membres titulaires du comité d'établissement « siège » de l'Igesa, a désigné M^{me} X..., qui avait obtenu 14,4 % des suffrages au premier tour de l'élection des délégués du personnel, en qualité de délégué syndical au sein de l'établissement « siège » de l'Igesa et de délégué syndical central d'entreprise.

Pour annuler ces désignations, le tribunal d'instance retient que la représentativité du syndicat n'est pas établie dans l'établissement « siège » au regard du critère d'influence, au motif que les actions qu'il a menées l'ont été conjointement

avec d'autres organisations syndicales et intéressent tous les établissements de l'entreprise, qu'elle n'est pas non plus établie au regard du nombre de ses adhérents dans cet établissement qui est de trois pour un effectif de deux cent onze inscrits sur les listes électorales, qu'enfin elle n'est pas établie au regard du critère de transparence financière dès lors que, les ressources du syndicat étant comprises entre 2 000 et 230 000 euros, ce dernier devait établir non seulement un bilan et un compte de résultat mais encore une annexe simplifiée qu'il ne produit pas.

Pour la Cour de cassation, chambre sociale, « *les actions du syndicat ne pouvaient être écartées au titre du critère d'influence au motif qu'elles avaient été menées conjointement avec d'autres organisations et qu'elles intéressaient tous les établissements de l'entreprise, et que ce critère ainsi que celui afférent au nombre d'adhérents devaient faire l'objet d'une appréciation globale avec l'ancienneté du syndicat, qui était au moins égale à deux ans, et avec l'audience électorale qui était de 16,13 %* », et « *le défaut de production de l'annexe simplifiée prévue par l'article D.2135-3 du Code du travail ne dispensait pas le juge d'examiner le critère de transparence financière au vu des documents produits par le syndicat, à savoir le bilan, le compte de résultat, les livres comptables mentionnant chronologiquement le montant et l'origine des ressources perçues et des dépenses effectuées depuis 2008, ainsi que l'ensemble des relevés bancaires ; le tribunal a violé les textes susvisés* ».

COMMUNICATION SYNDICALE

La Cour de cassation décide que tous les syndicats ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise doivent bénéficier des accords collectifs qui facilitent la communication des organisations syndicales : l'égalité de traitement doit être respectée entre les syndicats (représentatifs et non représentatifs) en matière d'affichage, d'intranet, etc. ⁽²⁾.

Même en l'absence d'accord collectif sur l'usage

(1) Cour de cassation, chambre sociale, 29 février 2012, numéro de pourvoi 11-13748, publié au bulletin.

de la messagerie électronique par les organisations syndicales, il ne peut être reproché à un salarié l'envoi d'un message syndical quand « *le message syndical était arrivé dans les seules boîtes électroniques des responsables d'agence, ce qui ne caractérisait pas une diffusion* »⁽³⁾.

ACTION EN JUSTICE DES SYNDICATS RECONNUE LARGEMENT

La Cour de cassation décide que, dès lors que l'objet de la demande du syndicat devant le juge tend à la défense de l'emploi des salariés de l'entreprise, l'action du syndicat est recevable sur le fondement de l'article L.2132-3 du Code du travail en matière de défense de l'intérêt collectif⁽⁴⁾. La Cour de cassation décide que l'exercice du droit syndical n'est pas lié à la représentativité: un syndicat peut agir en justice pour entrave même quand il n'est pas représentatif⁽⁵⁾.

Droit du travail

RÉTRÉCISSEMENT DE LA CATÉGORIE DES SALARIÉS CADRES DIRIGEANTS

La Cour de cassation décide que seuls relèvent de la catégorie des cadres dirigeants les salariés cadres participant à la direction de l'entreprise⁽⁶⁾: « *Selon l'article L.3111-2 du Code du travail, sont considérés comme cadres dirigeants les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement; que ces critères cumulatifs impliquent que seuls relèvent de cette catégorie les cadres participant à la direction de l'entreprise.* »

« *Et attendu qu'ayant relevé que la salariée, bien que disposant d'une grande autonomie dans l'organisation de son travail nécessitée par son haut niveau de responsabilité dans l'élaboration de la collection homme et étant classée au coefficient le plus élevé de la convention collective, ne participait pas à la direction de l'entreprise, la cour d'appel a, par ce seul motif, légalement justifié sa décision.* »

Cette décision est importante notamment en matière de temps de travail.

NORME COLLECTIVE IMPRÉCISE: CONVENTION DE FORFAIT-JOUR PRIVÉE D'EFFET

Toute convention de forfait en jours doit être prévue par un accord collectif dont les stipula-

tions assurent la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des repos, journaliers et hebdomadaires. La Cour de cassation décide que si ces stipulations ne sont pas de nature à assurer la protection de la sécurité et de la santé du salarié, la convention de forfait en jours est privée d'effet⁽⁷⁾. Les conventions individuelles de forfait doivent nécessairement être passées par écrit. La Cour de cassation décide ici que le seul renvoi général fait dans le contrat de travail à l'accord d'entreprise ne peut constituer l'écrit requis⁽⁸⁾.

CONGÉS PAYÉS EN CAS DE MALADIE: NOUVELLES PRÉCISIONS DU JUGE EUROPÉEN

L'article 7, § 1, de la directive 2003/88 prévoit que « *Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines.* » Le juge européen (Cjue) confirme que ces dispositions s'opposent à des dispositions ou des pratiques nationales qui prévoient que le droit au congé annuel payé est subordonné à une période de travail effectif minimale de dix jours ou d'un mois pendant la période de référence⁽⁹⁾. La loi interne est enfin mise en conformité; la loi dite de simplification du droit du 22 mars 2012 prévoit (art. 50):

« *I. – Le premier alinéa de l'article L.3141-3 du même code est ainsi modifié:*

» *1° Les mots: "qui justifie avoir travaillé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum de dix jours de travail effectif" sont supprimés.* »

Le juge européen décide également que les salariés malades ont droit à leurs congés payés dans leur intégralité (le fait d'être absent pour maladie n'empêche pas l'ouverture du droit à congés payés – cf. *supra*; les jours de maladie pendant les congés payés sont à « récupérer », etc.). Le salarié acquiert des droits à congés, même quand il est malade, même s'il a été malade pendant toute la période de référence (même quand il n'a pas du tout travaillé). Le report des droits à congés payés en cas d'arrêt maladie doit au moins être égal à quinze mois⁽¹⁰⁾. Le salarié malade de longue durée doit au moins bénéficier de ses congés pendant vingt-sept mois (l'année de référence plus quinze mois au minimum).

Ces nouvelles règles telles que définies par le juge européen (Cjue) s'appliquent sans qu'il soit nécessaire d'attendre une nouvelle réforme législative. Le juge interne (conseil de prud'hommes et tribunal administratif) doit appliquer le droit européen (directive précitée), notamment dans les entreprises, administrations (fonctions publiques) et organismes relevant de l'Etat (par exemple les caisses de Sécurité sociale); à défaut, dans les entreprises privées, le salarié peut obtenir réparation des préjudices liés à la non-application du droit européen sur les congés payés en engageant la responsabilité de l'Etat⁽¹¹⁾.

(2) Soc., 11 janv. 2012, FS-P+B, n° 11-14.292.

(3) Article L.2142-6 du Code du travail – Soc., 10 janv. 2012, FS-P+B, n° 10-18.558.

(4) Soc., 10 janv. 2012, FS-P+B, n° 09-16.691.

(5) Crim., 31 janv. 2012, F-P+B, n° 11-84.113.

(6) Soc., 31 janv. 2012, FS-P+B+R, n° 10-24.412, Sas Bruno Saint-Hilaire.

(7) Soc., 31 janv. 2012, FS-P+B+R, n° 10-19.807.

(8) Soc., 31 janv. 2012, FS-P+B, n° 10-17.593.

(9) Cjue, grande chambre, 24 janv. 2012, M^{me} Maribel Dominguez c/ Centre informatique du Centre-Ouest Atlantique, préfet de la Région Centre, aff. C-282/10.

(10) Cjue, 22 novembre 2011, Khs AG c/ Winfried Schulte, C-214/10.

(11) Cjue, grande chambre, 24 janvier 2012, et Cjue, 22 novembre 2011, précités.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Ed. d'Organisation-Eyrolles, 2012 (24^e édition), 668 p., 32 euros.

ARLES/ EXPOSITION

CHRISTIAN LACROIX REVIENT POUR PICASSO



© SUCCESSION PICASSO 2012

Pablo Picasso, « Lee Miller en Arlésienne », 1937, coll. musée Réattu, dépôt de l'Etat 1990.

À l'été 2008, l'exposition « Musée Réattu, Christian Lacroix » connut à Arles un franc succès (*compte rendu dans le numéro 539 d'Options—Ndlr*). Michèle Moutashar, qui préside aux destinées de l'établissement, a décidé de refaire appel à l'ex-grand couturier, devenu un auteur de costumes très recherché, tant pour le ballet et le théâtre que pour l'opéra, voire la corrida. Il s'agit, cette fois, de mettre en valeur le fonds Picasso, quasiment mythique, que le maître en personne (dont le poète Pablo Neruda dit un jour que « *dans son cœur le soleil ne se couche jamais* ») remit, en mai 1971, entre les mains de Jean-Maurice Rouquette, prédécesseur de Michèle Moutashar à la barre du musée. Il y va d'une suite de cinquante-sept dessins, véritable journal du peintre tenu en trente-six jours, de deux peintures majeures (le portrait de sa mère, Maria Lopez, de 1923, et le fameux *Portrait de Lee Miller en Arlésienne*, de 1937) ainsi que de plusieurs gravures, notamment tauromachiques. De nombreuses photographies, réunies grâce à la générosité de Lucien Clergue, Willy Ronis, André Villers, Robert Doisneau, etc., complètent le tout. Christian Lacroix, de son côté, dont on sait qu'il est natif d'Arles et que le musée lui fut, en son enfance, un lieu de magie, a enchâssé dans l'exposition quelques-unes de ses plus belles créations pour la scène, au nombre desquelles, par exemple, une superbe *Ménine*, faite d'un patchwork de jeans rebrodés. Picasso s'éteignait il y a quarante ans.

Stéphane HARCOURTS

• "LES PICASSO D'ARLES : INVITATION À CHRISTIAN LACROIX", JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE, MUSÉE RÉATTU, ANCIEN GRAND-PRÉLÈVEUR DE MALTE — 13200 ARLES, TÉL. : 04 90 49 37 58.

GRIGNAN/ THÉÂTRE FEMMES SAVANTES AU PIED DU MUR

Le metteur en scène québécois Denis Marleau, à l'invitation des Fêtes nocturnes du château de Grignan, où vécut la fille chérie de madame de Sévigné qui lui adressa tant de belles lettres, présente cet été *les Femmes savantes*, de Molière, devant la façade de l'édifice. Depuis maintenant vingt-cinq ans, il est d'usage d'y monter une pièce du répertoire classique. Si le metteur en scène signe également la scénographie, les costumes sont de Ginette Noisieux et la musique de Denis Gougeon. La distribution, abondante, ne compte pas moins d'une dizaine de comédiens, dont Christiane Pasquier, Sylvie Léonard, Carl Béchar, Henri Chassé, Bruno Marcil, François-Xavier Dufour, etc. Denis Marleau veut « *inscrire la représentation et les personnages dans la réalité physique du lieu et du temps qui passe, tel un songe d'une nuit d'été sur la terrasse d'un château de famille* »...

• DU 28 JUIN AU 18 AOÛT, CHÂTEAU DE GRIGNAN, BP 21, 26230 GRIGNAN, TÉL. BILLETTERIE : 04 75 91 83 65.

SORTIES FILMS

Miss Bala

GERARDO NARANJO (MEX.)

Une jeune fille qui rêve d'être sacrée reine de beauté tombe dans les sales pattes d'un narcotrafiquant qui la force à jouer le rôle de « mule ». Un thriller terrifiant, qui a la véracité d'un documentaire.

Margin Call

J.C. CHANDOR (E.-U.)

Une fiction remarquable sur la crise de Wall Street, à travers quelques portraits d'hommes et de femmes du système, au moment où le marché et les finances sont sacrément secoués, quand les riches le deviennent encore plus et que les pauvres s'enfoncent dans la vraie misère (*lire page 8*).

L'enfant d'en haut

URSULA MEIER (FR.)

Lire page 46.

Maman

ALEXANDRA LECLÈRE (FR.)

Deux sœurs (Marina Foïs et Mathilde Seigner) kidnappent leur mère égoïste et indigne (Josiane Balasko) pour la forcer enfin à les aimer. Sur ce scénario plutôt gonflé, la réalisatrice parvient à émouvoir sans bassesse et à faire rire parfois, tant l'excès de la situation peut subtilement déranger.

CENTENAIRE/ LITTÉRATURE VOILÀ TOUT UNE ANNÉE EN SOUVENIR DE STRINDBERG



Portrait photographique d'August Strindberg.

A l'occasion du centenaire de la mort du grand écrivain August Strindberg (1848-1912), l'Institut suédois et d'autres lieux en France et dans le monde lui rendent hommage tout au long de l'année. A l'Institut suédois même, c'est une grande exposition photographique (jusqu'au 14 octobre) autour de son moi « *très protéiforme* », comme il disait lui-même. Le 28 septembre, dans le cadre de la conférence internationale à la Sorbonne et à la Bibliothèque nationale de France (Bnf) intitulée « Strindberg en héritage » – qui aura lieu du 27 au 30 septembre –, ce sera la projection d'un film documentaire sur sa pièce *la Danse de mort* qui fut simultanément jouée à Paris et à Stockholm en 2008. Le 30 septembre, toujours dans le cadre de la conférence internationale, le metteur en scène Ulf Andersson et le scénographe Richard Andersson proposeront un spectacle déambulatoire bilingue autour de textes français et suédois de Strindberg.

Antoine SARRAZIN

• POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOIR L'INSTITUT SUÉDOIS, HÔTEL DE MARLE – 11, RUE PAYENNE, 75003 PARIS, TÉL. : 01 44 78 80 20, <INSTITUTSUEDOIS@SL.SE>, <WWW.INSTITUTSUEDOIS.FR> OU <WWW.SWEDEN.SE>.

PARIS/ "ACTION POÉTIQUE" DERNIERS VERS POUR MÉMOIRE

Action poétique, revue fondée dans les années 1950 à Marseille par Jean Malrieu et Gérard Neveu, a mené un travail colossal de découvertes, de traductions et de réflexions théoriques sous la houlette d'Henri Deluy. Voici donc son ultime livraison, accompagnée d'un Dvd de l'ensemble des deux cent dix numéros. Le samedi 16 juin, de 15 à 17 heures, sur l'initiative de la Maison des écrivains et de la littérature dans le cycle des « Samedis littéraires au Petit Palais » (soit au musée des Beaux-Arts de la ville de Paris), Deluy invite à une rencontre-lecture animée par Yves Boudier, avec Jérôme Game, Emmanuel Hocquard, Bernard Noël, Pascale Petit, Eric Suchère et Jean-Jacques Viton, pour revenir sur une aussi riche histoire.

• PETIT PALAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS, AV. DU PRÉSIDENT-WILSON, 75008, TÉL. : 01 53 43 40 00, <WWW.PETITPALAIS.PARIS.FR>.

CINÉ 13/ FESTIVAL FORMES COURTES EN TOUT GENRE

C'est la sixième édition du Festival « Mises en capsules », soit de formes courtes théâtrales. Au programme, seize créations originales (danse, théâtre, *one man* et *woman show*, performance) de trente minutes. Côté auteurs, on relève les noms de Fabrice Melquiot, Jean-Luc Lagarce, Philippe Minyana, ainsi qu'une variation autour du mythe d'*American Psycho* de Brett Easton Ellis.

• C'EST JUSQU'AU 16 JUIN AU CINÉ 13 THÉÂTRE, 1, AV. JUNOT, 75018 PARIS, TÉL. RÉ. : 01 42 54 15 12, <WWW.CINE13-THEATRE.COM>.



L'image éloquent
de l'affiche du festival.

PARIS/ PETER CALLESEN UN MONDE DE PAPIER

L'artiste danois Peter Callesen s'est fait une spécialité, extrêmement rare, de travailler sur le matériau le plus banal qui soit, la feuille de papier blanc. Qu'y a-t-il en effet de plus neutre qu'une feuille blanche ? Avec lui, en tout cas, cette feuille blanche entre ses mains ne connaît plus aucune limite, car elle peut se métamorphoser à vue au gré d'une infinité de formes qu'il crée dans la plus totale dextérité. Les œuvres de Peter Callesen, véritables exploits de technique minutieuse, en arrivent ainsi à mettre en scène avec humour, en lui donnant du sens, l'extrême fragilité de la vie. C'est la première fois que ces fabuleuses créations en papier, si originales, sont présentées en France.

• EXPOSITION JUSQU'AU 17 JUIN, À LA MAISON DU DANEMARK, 2^e ÉTAGE, 142, AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 75008 PARIS, <WWW.MAISONDUDANEMARK.DK>.

EXPOSITION

UN FABULEUX BESTIAIRE EN TROIS DIMENSIONS

EN PRÉSENTANT CENT SCULPTURES ANIMALIÈRES DES PLUS GRANDS ARTISTES DE L'ENTRE-DEUX GUERRES ET DES CRÉATIONS D'AUJOURD'HUI, LE MUSÉE DES ANNÉES TRENTE DE BOULOGNE-BILLANCOURT NOUS PROPOSE UN PARCOURS SENSIBLE DANS UNE ADMIRABLE MÉNAGERIE IMMOBILE ⁽¹⁾.

La fin de saison est sans conteste vouée à la représentation de ceux que l'on n'ose plus nommer « *nos frères inférieurs* », comme on disait avant. C'est sans doute que la juste poussée des préoccupations écologiques, jumelée à la certitude que

les espèces animales sauvages sont de plus en menacées sur une planète où l'homme de tous côtés s'enracine avec force jusqu'en des territoires naguère encore difficiles d'accès nous font plus que jamais considérer le monde animal avec un autre œil. N'en sommes-nous pas, désormais, à nous poser sérieusement la question d'un droit des ani-

maux ? Deux expositions, dont les visées ne diffèrent qu'en apparence, ont donc lieu ces temps-ci. La première, intitulée « La Beauté animale », se tient jusqu'au 16 juillet dans les Galeries nationales du Grand Palais.

Réalisée par la Réunion des musées nationaux, la commissaire étant Emmanuelle Héran, cette manifestation rassemble plus de cent vingt œuvres de grands artistes depuis la Renaissance. L'enjeu philosophique sous-entendu, à tout prendre, consiste à nous placer devant l'évolution du regard porté au fil du temps sur cet autre par excellence qu'est l'animal, lequel témoigne à l'envi de l'étonnante diversité du vivant et dont il devient urgent de célébrer en quelque sorte les vertus esthétiques (et pourquoi pas, secrètement, éthiques ?), ce que les artistes, peintres, sculpteurs et graveurs étudiant la nature n'ont, au fond, jamais cessé de faire plus ou moins consciemment. Cela va de Rubens à

Courbet, en passant par Dürer, Jordaens, Goya, Géricault, Barye, Calder, Degas, Manet, Bonnard, Balla, Henry Moore, Giacometti, Picasso, Louise Bourgeois, Pompon aussi, dont on peut voir *l'Orang-Outang* et le fameux *Ours blanc*...

C'est un peu sous le signe de "l'animalomanie"

Tiens, Pompon, Giacometti et Picasso, par exemple, sont également présents jusque dans le titre de la très belle exposition qu'offre le musée des Années Trente de la Ville de Boulogne-Billancourt, « 100 sculptures animalières, Bugatti, Pompon, Giacometti »... Il ne s'agit donc là que de sculptures, sur la période dite de l'entre-deux guerres, qui va de la fin des années 1910 jusqu'au début des années 1950. Cette fois, c'est un peu sous le signe de l'« animalomanie » que l'on se place non sans humour. Frédéric Chappey, directeur de l'établissement, avoue emprunter le terme à Claude Anthenaise qui l'emploie dans son catalogue d'exposition (*Bêtes off*, édité en collaboration avec le Centre des monuments historiques). Il s'appuie aussi sur une lithographie à la plume de Granville (1803-1847) laquelle, intitulée *Observations critiques : l'Animalomanie*

(1) Jusqu'au 28 octobre au musée des Années Trente, espace Landowski - 28, av. André-Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, tél. : 01 55 18 46 42, <www.boulognebillancourt.com>, <www.annees30.com>. Beau catalogue, 188 pages, nombreuses illustrations, Somogy éditions d'art, 30 euros.



Pablo Picasso, « La Chouette en colère », 1951, bronze (fonte Godard), 32,5 x 32 x 31 cm, Paris, collection particulière.



Pour Pompon, l'animal constitue avant tout une forme mouvante à considérer en deux temps : de loin puis de près. Cela évite de s'empoisser dans les détails et rend globale la forme.

Alberto Giacometti, « Le Chat », 1951, plâtre peint, 32,8 × 81,3 × 13,5 cm, Paris, Fondation Alberto et Annette Giacometti.

ou la prédilection sympatico-logico-physique de l'homme pour la bête – Planche 1^{re}, montre une série d'hommes et de femmes, chacun entiché de son animal favori, qu'il soit chien, chat, cheval, perroquet, singe ou écureuil. Rabelais en son temps parlait déjà de « zoophytes » pour signifier cet amour immodéré pour les animaux, typiquement français, que l'on retrouve massivement de nos jours dans l'émission de télévision « Trente Millions d'amis ». De fait, l'exposition tout entière raconte comment, en cette période donnée, l'animal en tant que sujet a pu systématiquement devenir un nouvel objet d'art lui-même. L'étonnant, sur une période aussi brève, est de pouvoir prendre la mesure de l'extrême diversité des formes en jeu à partir de modèles aussi caractéristiques. Différents styles sont ainsi à l'œuvre, depuis ce que l'on peut nommer l'idéalisme académique, plus ou moins hérité du XIX^e siècle, de Barye ou encore de Frémiet, jusqu'au cubisme et même à l'abstraction, en passant par la stylisation art déco, le réalisme, le naturalisme, l'impressionnisme et l'expressionnisme. C'est au vu de ce tout disparate que les organisateurs ont choisi de découper leur sélection en

trois grands chapitres : « L'animal réaliste » et son portrait d'après nature (soit la réalité visuelle) ; « L'animal stylisé » et la quête du lisse (laquelle équivaut à la quête d'absolu) et enfin « L'animal prétexte » autorisant l'expérimentation formelle et technique (en clair, le parti pris formel). On note que la représentation ani- ...



Raymond Duchamp-Villon, « Le Grand Cheval », 1914-1955, bronze, fonte Susse, 1955, d'après le plâtre conservé au Mnam, 100 × 55 × 95 cm, Paris, Centre Pompidou-Musée national d'art moderne / Centre de création industrielle, acquisition par commande, 1955.

... malière participe sensiblement d'une espèce de paix des braves dans le champ artistique, que l'on se définisse, en gros, comme classique ou moderne.

L'observation en lieu et place de l'étude anatomique

Considérée à l'orée du xx^e siècle comme un genre mineur, la sculpture animalière n'était encore qu'au service de la décoration et de l'ornement. Les parcs zoologiques permirent d'élargir le cercle des connaisseurs de la vie animale, jusqu'alors explorée suivant le goût naturaliste mâtiné de romantisme. Barye ne figeait-il pas dans le bronze l'élan du *Lion écrasant un serpent* ou du *Jaguar dévorant un lièvre* tout comme Delacroix peignait ses fauves en action? Trois hommes furent les artisans d'un changement d'optique fécond. Il y a d'abord, en effet, François Pompon (1855-1933). A l'entrée de la ville de Saulieu, où il naquit, trône son *Taureau*, forme parfaite de force de métal sombre et lisse. On peut voir, dans l'exposition, entre autres, son *Sanglier* (1928), produit de la plus stricte économie synthétique. Pour lui l'animal constitue avant tout une forme mouvante à considérer en deux temps : de loin puis de près.

“L'art animalier comporte les mêmes variations d'esthétique que la statuaire humaine et peut, comme elle, relever de tendances diverses, dérivant des mêmes conceptions initiales.”

Cela évite de s'empoisser dans les détails et rend globale la forme.

Rembrandt Bugatti (1884-1916), lui aussi, participe à l'invention d'une figuration animale neuve. Avec lui, l'observation assidue s'impose en lieu et place de l'étude anatomique. La nature n'est plus platement imitée. Ce qui compte, c'est l'impression de vérité. Voir notamment son *Eléphant en marche* (vers 1912-1920), son *Kangourou* (un plâtre, vers 1906), son *Ours brun* (autre plâtre, vers 1911)... Edouard Marcel Sandoz (1881-1971), enfin, à la tête d'un bestiaire fourni, œuvrait à la campagne et dans les zoos, attaquant volontiers en taille directe des pierres dures, précieuses, colorées, telles

la malachite, le quartz, le lapis-lazuli. Son *Corbeau* (1913) en bronze n'est-il pas un chef-d'œuvre expressif, comme taillé justement dans une pierre noire?

A y bien regarder, en prenant son temps au fil d'un parcours subtilement agencé (la scénographie de Cédric Guerlus est conçue à la façon d'un arbre généalogique des styles dans la sculpture, ce qui permet un tant soit peu de s'y mieux reconnaître), chaque œuvre prise en soi retient l'attention, d'autant plus forte d'être une partie d'un tout qui fascine, tant est prégnante à la fin cette arche de Noé en trois dimensions. Le sculpteur Henry Arnold, cité dans le catalogue par Dominique Jarrassé, qui est professeur d'histoire de l'art contemporain, notait avec raison, en 1936, que « *l'art animalier comporte les mêmes variations d'esthétique que la statuaire humaine et peut, comme elle, relever de tendances diverses, dérivant des mêmes conceptions initiales* ». « C'est ainsi, précisait-il, que la sculpture d'animaux peut être à tendance essentiellement plastique. Elle peut également témoigner d'un caractère nettement idéologique. Elle a fréquemment donné lieu à des synthèses et à des stylisations dont l'art oriental propose les plus typiques spécimens. » On ne saurait mieux dire... C'est que la sculpture animalière intervient dans un espace de liberté grande. Cela se vérifie dès lors que l'on passe du *Chat* filiforme de Giacometti au *Vautour* compact, ramassé sur lui-même, de Joseph Sapey-Triomphe, après avoir frôlé, d'Anne-Marie Proffillet, la *Tête d'antilope chevaline* (vers 1934) en bronze à la cire perdue et contemplé

l'*Otarie* (1923) de Gabriel René

Lacroix (elle a le nez en l'air, comme si elle attendait le ballon du cirque). Et le *Bison* (vers 1954) en granit beige, au front têt, si sûr de sa masse, de

Jeanne-Ermine Piffard! La liste n'est pas limitative. Il faut ici arrêter la nomenclature. C'est vertigineux. N'oublions pas toutefois le volet d'aujourd'hui proprement dit avec *Wim* (2006), le

cochon tatoué du Belge Wim Delvoye, sorte d'autoportrait porcin de l'artiste ou, dans la même veine anthropomorphique, la *Nature humaine* (2007) du Suisse Christian Gonzenbach, qui montre un chien à peau rose dans la posture un peu du *Penseur* de Rodin.

Jean-Pierre LÉONARDINI



© MBA, LYON, PHOTO: ALAIN BASSET

François Pompon, « Sanglier », 1926, bronze, 13,2 × 39,9 × 9 cm, Lyon, musée des Beaux-Arts.

Les élections 2012

Peut-être avez-vous participé aux « Elections de Radio Classique », parmi les cinquante mille votants, organisées en parallèle avec l'élection présidentielle, et dont les résultats ont été annoncés, comme il se devait, le 6 mai dernier... Entreprise essentiellement médiatique, certes, mais finalement sympathique pour faire connaître quelques-unes parmi les plus grandes pages de la musique. Le vainqueur (« président »!) a donc été Tchaïkovski, avec son 1^{er} *Concerto pour violon*, dans l'interprétation de Sarah Neman accompagnant la bande originale du film *Le Concert* de Radu Mihaileanu, et les autres premières places ont couronné Beethoven (2^e mouvement du concerto *L'Empereur*), Mozart (*Lacrimosa* du *Requiem* et *Adagio* du 23^e *Concerto pour piano*), Schubert (*Impromptu n° 3* pour piano), Barber (*Adagio*), Mendelssohn (le *Concerto pour violon*), Chopin (le splendide 2^e *Nocturne*). Résultats très « classiques », donc... L'air *Casta Diva* de *La Norma* de Bellini par La Callas s'est trouvé en 10^e position après le 2^e *Concerto pour piano* de Rachmaninov et devant la symphonie du *Nouveau Monde* de Dvorak. Le sublime *Trio n° 2* de Schubert, qui avait remporté les précédentes élections, il y a cinq ans, a été relégué à la 14^e place, devant la sonate *Clair de lune* de Beethoven, tandis que Mahler n'a eu droit qu'à la 28^e place avec son célèbre (trop, peut-être!) *Adagietto* de la 5^e *Symphonie*, Erik Satie à la 34^e avec la cependant si magnifique 1^{re} *Gymnopédie*, juste après le si rêveur 2^e mouvement du 2^e *Concerto pour piano* de Chostakovitch et devant l'*Adagio* du célèbre *Concerto d'Aranjuez* de Rodrigo. Quant à la mélodieuse *Barcarolle* des *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, elle a été classée en dernière position, juste après la claironnante *Marche triomphale* d'Aïda. La surprise, c'est peut-être la deuxième place dévolue à l'air *Lascia ch'io pianga* de l'opéra *Rinaldo* de Haendel, un air extraordinaire de noblesse et d'émotion pour contre-ténor mis en valeur dans le film consacré à Farinelli en 1994. L'ensemble des extraits mis au concours, dans des interprétations de référence, est disponible désormais en album de deux CD chez Universal Music Classics.

• "ELECTIONS CLASSIQUES 2012", DEUX CD DEUTSCHE GRAMMOPHON, ENV. 15 EUROS.

MASSENET Les mélodies

On connaît Massenet compositeur d'opéras – essentiellement par ses chefs-d'œuvre *Manon* et *Werther*, beaucoup moins par ses mélodies –, et le présent enregistrement par Sabine Revault d'Allonnes, accompagnée par le pianiste Samuel Jean, sera donc une véritable découverte. Au programme, vingt-cinq courtes mélodies, parmi lesquelles le cycle des *Expressions lyriques* de dix mélodies et les six mélodies des *Poèmes d'octobre*. Dans le premier, traité en petites scénettes théâtrales, Massenet fait dialoguer la parole avec le chant, et Sabine réussit le tour de force de passer insensiblement de l'une à l'autre, avec la même couleur de voix, avec un surprenant naturel. Son programme entier est un chef-d'œuvre de composition alternant les atmosphères contrastées, souvent nostalgiques, et les rythmes des mélodies. Parmi elles, on trouve la romantique et si belle *Elégie* avec accompagnement de piano et violoncelle (Mattieu Fontana), dans laquelle triomphait Chaliapine, créateur génial du *Don Quichotte* de Massenet.

• MASSENET, "MÉLODIES", SABINE REVAULT D'ALLONNES ET SAMUEL JEAN, UN CD TIMPANI, ENREGISTREMENT 2011, ENV. 21,50 EUROS.

bouteilles Bordeaux 2011

Des baisses de prix en perspective

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Après deux millésimes encensés et surcotés, Dame Nature nous ramène à des réalités plus raisonnables avec un millésime 2011 moins prestigieux, sans pour autant être à mépriser, et qui, surtout, devrait nous faire retrouver de l'intérêt à l'achat en primeur.

Je me souviens des débuts de ce système, à la fin des années 1970 et surtout 1980. Avec quelques amis amateurs mais non fortunés, nous avions pour principe d'acheter les grands vins dans les petits millésimes et les crus bourgeois dans les grandes années. Nous sommes dans le premier cas de figure. Le climat chaotique de l'année, marqué par deux records – chaleur et sécheresse au printemps, froid et pluie en juillet –, a engendré un millésime difficile compliquant les choix des vignerons en termes de date de vendanges et de vinification. Là où le boisage et l'extraction ont été maîtrisés avec une baisse de rendement, on aura d'agréables surprises.

C'est une année à cabernet qui devrait, en Médoc, rappeler le 2004, lequel avait produit des vins fruités et équilibrés; le Libournais, quant à lui, se rapprocherait du beau millésime 2006.

Des baisses de prix importantes sont à attendre. Lafite Rothschild propose le 2011 à 50 % du 2010... bel effort, mais la bouteille reste quand même à 450 euros ! Le caractère hétérogène du millésime devrait entraîner une décote d'au moins 40 %. Il sera de toute façon indispensable de croiser les notes de dégustation pour s'engager sur de belles opportunités.

Georges SULIAC

KERMABON

Au Théâtre Lucernaire (Centre national d'art et d'essai – 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. : 01 45 44 57 34, <www.lucernaire.fr>), Geneviève de Kermabon joue jusqu'au 30 juin *Sous ma peau le manège du désir*, d'après des fragments de récits de Grisélidis Réal, artiste et prostituée suisse. La musique originale est de Jean-Marie Sénia et les lumières sont dues à Pascal Sautelat.

D'ITALIE

Au Panta Théâtre (24, rue de Bretagne, 14000 Caen, tél. : 02 31 85 15 07, <contact@pantatheatre.net>), on se préoccupe jusqu'au 21 juin, sous le titre « Ecrire et mettre en scène aujourd'hui », des dramaturgies italiennes. C'est l'occasion de découvrir de nombreux auteurs, tels Davide Carnevali, Saverio La Ruina, Massimo Barilla, Salvatore Arena, Tino Caspanello, Laura Curino, Angela Demattè, Laura Sicignano ou Giuletta Masina, la veuve de Fellini, qui s'est mise à écrire...

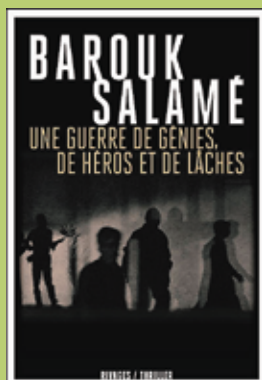
COLLECTION

Jusqu'au 30 juin, au Grand Théâtre d'Angers (tél. rens. : 02 41 24 16 40), est exposée une partie de la collection de Nicolas Laugero-Lasserre, qui préside aux destinées d'« Artistik Rezo » (organisme de média culturel *online*) et dirige en même temps l'Espace Pierre Cardin. Féru d'arts urbains, il a accumulé en peu d'années un ensemble de plus de trois cents œuvres en ce domaine.

DÉFILÉS

Roman noir et 1^{er} Mai

LE PRÉSIDENT
SARKOZY A APPELÉ
LES MILITANTS
DE L'UMP À
MANIFESTER LE
1^{ER} MAI. UNE HÉRÉSIE
SUPPLÉMENTAIRE !



Polars en chiffres

Je voulais ce mois-ci évoquer quelques chiffres relevés sur le site du ministère de la Culture. Je n'en cite qu'un seul : il s'agit du nombre de romans policiers publiés en 2009, soit 3 606 titres dont 1 155 rééditions. Il restait donc 2 451 nouveautés pour l'année. Même en lisant un titre par jour, ce qui n'est pas si facile, on laisse encore 2 085 titres à l'abandon, sans compter 1 155 rééditions. Que faire alors ? J'avoue mon incompetence pour donner une solution valable. C.M.

Le 1^{er} mai 2012 aura donné lieu, dans tout le pays, à une série de défilés et de manifestations parmi les plus enthousiastes que nous ayons connus. Dans le même temps, les dirigeants de l'Ump trouvaient naturel d'appeler leurs adhérents à défilé. De la sorte, ils affichaient un sens très développé de la provocation, à moins qu'il ne s'agisse d'une ignorance crasse à propos de l'histoire du mouvement ouvrier international. Pour corriger ces lacunes, conseillons-leur la lecture du roman *L'Anarchiste de Chicago*, publié en 1997 dans la Série Noire. Son auteur, l'Allemand Jürgen Alberts, docteur en esthétique et communication, a signé des séries policières qui révèlent divers scandales locaux et nationaux. Il a aussi publié des ouvrages historiques comme *Landru* ou encore *Fatima*. Mais revenons à *L'Anarchiste de Chicago*. C'est avec la lecture de livres de ce calibre que l'on peut acquérir des connaissances bien plus étendues que celles des programmes scolaires. Qui, en effet, a pu apprendre au collège ou au lycée, voire à l'université, ce qui se passa à Chicago le 1^{er} mai 1886 ? À l'époque, les salariés faisaient des journées de dix à douze heures. Aussi, dès l'année 1884, les principaux syndicats ouvriers réunis au sein de l'Afl décident d'agir pour imposer au patronat la journée de travail de huit heures. Ils se fixent deux ans pour aboutir et entament leur action le 1^{er} mai 1884, non point parce que c'est la bucolique fête du muguet, mais par souci pratique : tout simplement parce que, aux Etats-Unis, l'année comptable débute le 1^{er} mai. Deux ans plus tard, une partie des salariés a gagné la journée de huit heures, mais nombreux restent ceux qui n'ont rien obtenu. C'est pourquoi, le 1^{er} mai 1886, débute une grève à laquelle participent trois cent cinquante mille travailleurs qui paralysent des milliers d'entreprises. Le mouvement se poursuit les jours suivants et, le 3 mai, les forces de l'ordre chargent les grévistes et tuent six manifestants. Le lendemain, lors d'une marche de protestation au Haymarket, une bombe est lancée sur les policiers, tuant quinze d'entre eux. Dès lors, la répression va frapper dur. Trente et une personnes sont accusées de conspiration, de meurtre ou de complicité. Un accusé réussit à s'évader, plusieurs autres changent de camp. Le procès débute le 21 juin avec la sélection des jurés. Une sélection très stricte et très partisane, puisque chaque individu requis doit répondre de ses sympathies sociales et politiques qui sont passées au crible. À telle enseigne que la sélection durera un mois, durant lequel neuf cent quatre-vingt-

deux candidats furent interrogés pour choisir les douze personnes composant le grand jury. Le procès s'achève le 9 octobre, après que chacun des huit syndicalistes accusés est intervenu pour souligner l'iniquité de la procédure et son espoir en une société nouvelle et meilleure. Le verdict est terrible, qui envoie un accusé au pénitencier pour quinze ans et condamne les sept autres à la mort par pendaison. Les recours des défenseurs, les manifestations de soutien et demandes de grâce (une pétition à Chicago recueille soixante mille signatures) durent jusqu'au 11 novembre 1887. La veille, un des condamnés se suicide avec un bâton de dynamite dans la bouche, puis le gouverneur commue pour deux accusés la peine de mort en prison à perpétuité. Les quatre autres sont pendus le lendemain. Avant la minute fatale, l'un d'eux crie sous la capuche qui lui enserre la tête : « *Le jour viendra où notre silence sera plus fort que les voix que vous étranglez aujourd'hui.* » Condamnés sans preuves, par haine de classe, les pendus de Chicago entrèrent dans la légende en 1889, lorsque les délégués de l'Internationale socialiste réunis à Paris décidèrent de faire du 1^{er} mai une journée internationale de lutte. Et même si, depuis, les basses manœuvres n'ont pas manqué de dénaturer le contenu de cette journée, j'ai pour ma part une pensée pour Spies, Engel, Parsons et Fischer. Ils n'avaient pas trente ans et rêvaient d'un monde plus juste et plus humain. Pour en connaître le détail, il suffit de lire l'excellent roman de Jürgen Alberts. Sa narration est entrecoupée d'extraits authentiques des interventions des accusés et, une fois que l'on a lu cela, on ne peut pas accepter les tentatives de récupération du 1^{er} Mai.

Après cette longue digression, et avant d'apposer le point final, je vous recommande deux nouveautés qui devraient vous passionner. J'y reviendrai le mois prochain : *Une guerre de génies, de héros et de lâches*, de Barouk Salamé (éditions Rivages), traite d'épisodes ignorés de la guerre d'Algérie ; et *Les Fantômes du delta* (Albin Michel), second roman d'un auteur de vingt-six ans, Aurélien Molas, examine comment les multinationales font main basse sur les réserves de pétrole en Afrique noire. ◀

Claude MESPLÈDE

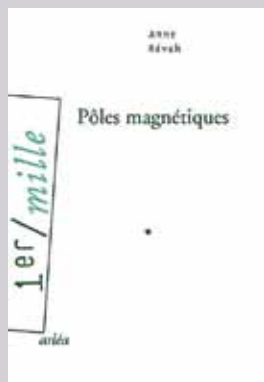
BIBLIOGRAPHIE

- BAROUK SALAMÉ, *UNE GUERRE DE GÉNIES, DE HÉROS ET DE LÂCHES*, RIVAGES/THRILLER, 18,50 EUROS.
- AURÉLIEN MOLAS, *LES FANTÔMES DU DELTA*, ALBIN MICHEL, 22,30 EUROS.

DÉPAVSEMENTS

L'insoutenable insécurité de l'être

ENTRE "SUCCESS FOLIE" ET ÉVIDENCES AMOUREUSES, DEUX ROMANCIERS TALENTUEUX ÉVOQUENT DES VOYAGES INTÉRIEURS BIEN DIFFÉRENTS.



Pour approcher au plus près le mystère de la folie meurtrière, Marc Dugain, avec *Avenue des Géants*, a écrit une sorte de thriller psychiatrique. Le héros, Al Kenner, est le double romanesque d'Edmund Kemper, un tueur en série qui a défrayé la chronique aux Etats-Unis dans les années 1960-70 et qui est toujours sous les verrous. Le parcours de ce tueur est édifiant. Sa famille, la société, les médecins, les circonstances ont tous été complices de sa folie. Après avoir assassiné à seize ans ses grands-parents, jugé irresponsable, Al Kenner est incarcéré pendant cinq ans. Libéré sur un malentendu psychiatrique, il ne doit pas approcher sa mère, une Folcoche alcoolique qui pense avoir été « la première femme à avoir fait une fausse couche menée à son terme ». Mais, à cause d'un banal accident de moto sur l'avenue des Géants, Al, qui mesure 2,20 m, est contraint de se réinstaller chez elle. Et sa « success folie » va débiter. *Avenue des Géants* ne raconte pas la vie d'un monstre, mais le quotidien d'un type ordinaire, au QI d'Einstein et aux idées très conservatrices. Son journal intime fait foi de sa banalité et de son aspiration à une vie normale. Il y aspire mais n'y arrive pas. A la fois victime et bourreau. Les cauchemars de son enfance et les fantasmes de son adolescence vont le hanter avant le carnage final qu'il vivra comme une libération. Jouer aux fléchettes avec la tête de sa mère lui vaudra d'être enfermé, mais d'être libéré de sa mère castratrice. Car Al Kenner, s'il tait ses passages à l'acte, analyse méthodiquement sa quête vers une possible libération. Il raconte avec précision les stratégies pour échapper à ses pulsions meurtrières avant de se résoudre à éradiquer le Mal qui est en lui en désactivant sa mère. Dugain, sans aucun effet littéraire, veut approcher la folie de ce type ordinaire dénué de tout affect. Les passages à l'acte sont des passages en blanc dans le roman pour permettre une certaine empathie avec un type qui cohabite avec ses pulsions comme le lecteur avec ses névroses. Il s'en arrange. Al Kenner se noue même d'une amitié quasi filiale pour un flic qu'il aide à arrêter un tueur en série pendant qu'il perpétue ses propres meurtres. Ce flic s'appelle Duigan, anagramme du nom de l'auteur. Il mène une enquête qui ressemble à une quête romanesque : il côtoie un monstre mais n'arrive pas à l'arrêter, ni même à le connaître vraiment. Comme si Dugain savait déjà que, grâce à son personnage, il connaîtra le succès mais ne pourra jamais tout à fait comprendre.

Une femme mariée rencontre un inconnu lors d'un vol vers l'Arizona : *Pôles magnétiques*, d'Anne Révah est une histoire simple comme une chanson d'amour. Ces deux êtres se retrouvent alors qu'ils ne se sont jamais vus. Un héritage oblige Clarisse, journaliste, à laisser sa famille à Paris pour se rendre à l'enterrement d'une vieille tante à Tucson. Sa peur de l'avion lui impose de lier conversation avec son voisin. C'est une habitude chez elle. Mais, cette fois, le hasard place à ses côtés Léonard, un ingénieur qui travaille dans le désert. Il lui parle de la beauté du lieu. En se laissant imprégner par sa voix, elle se sent rassurée. Avant de la quitter, il lui fera le don d'une nouvelle, peut-être autobiographique : ses premiers pas d'écrivain. Son premier pas vers elle. Pour Clarisse, c'est le début de la fin de ses amours anciennes. Plus tard, les confidences d'une cousine américaine sur ses angoisses de femme mariée, l'enterrement de cette vieille tante, morte sans personne à ses côtés, vont la libérer de ses propres chaînes. Et puis, surtout, Clarisse a égaré son téléphone. Or entendre des voix familières était les balises de sa vie. Ne plus pouvoir s'y raccrocher permet à une nouvelle voix de s'imposer, de l'habiter. Clarisse était venue toucher un héritage, et elle repart spoliée de ses certitudes. *Pôles magnétiques*, avant d'être le roman des attirances, est le récit des évidences : l'évidence qu'on n'aime plus et celle qu'on aime déjà. L'écriture d'Anne Révah évoque, par ses petites phrases musicales, l'insoutenable insécurité de l'être, ce moment précis où Clarisse entend la voix d'un Orphée qu'elle voudrait suivre, hésitant encore à se retourner vers son passé. *Pôles magnétiques* ne parle pas de sensualité mais d'attractivité des corps. La différence entre une histoire à l'eau de rose et ce roman d'amour tient souvent à l'écriture toujours en tension de l'auteur, qui permet aux personnages funambules de se tenir droit sur le fil de la narration, les yeux rivés sur l'horizon, par peur du vide qu'ils pressentent. Stendhal a théorisé la cristallisation amoureuse ; Anne Révah offre, quant à elle, une mélodie de la sédimentation d'une évidence. ▲

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- MARC DUGAIN, *AVENUE DES GÉANTS*, GALLIMARD, 358 PAGES, 21,50 EUROS.
- ANNE RÉVAH, *PÔLES MAGNÉTIQUES*, ARLÉA, 148 PAGES, 18 EUROS.

CINÉMA

Jeunesses,
de certaines
difficultés d'être

ÊTRE JEUNE N'A JAMAIS ÉTÉ FACILE. ET L'ÉTUDE DE CET ÂGE COMPLIQUÉ DONNE DE FAÇON RÉCURRENTÉ LIEU À DES EXPRESSIONS INQUIÈTES DES ADULTES. DANS CE JEU DE REGARDS CROISÉS, ON MESURE LES DIFFICULTÉS DE TRANSMISSION GÉNÉRATIONNELLE, LES ANGOISSES DU TEMPS. QUATRE FILMS – UN SUISSE, UN ALLEMAND, UN ISRAËLIEN ET, PLUS RARE, UN BULGARE – NOUS INVITENT À NOUS PLONGER DANS CES DIFFICULTÉS D'ÊTRE, HÉRITAGE NON SOUHAITÉ OBSCURCISSANT L'AVENIR.

Nous sommes en Suisse. Nous pourrions être en France ou en Italie. Nous sommes en fait « en bas », au pied d'une montagne, dans une de ces vallées étroites désertées par l'industrie et riches seulement d'une route et du « haut » qui les surplombe. Le « haut » est une sorte d'empyrée doré où jouent, jouissent, consomment des skieurs, venus seuls ou en famille profiter de la neige, du soleil, d'un certain art de vivre. Simon, le héros de *L'Enfant d'en haut*, vit en bas. Agé de douze ans, il se présente comme une sorte de redistributeur non agréé, mais extrêmement pointu dans sa partie. Chaque matin, il quitte sa tour Hlm et emprunte le téléphérique qui le transporte dans l'univers mondialisé et opulent de son terrain de chasse. Familier des pistes et des râteliers, il guette, sait attendre et, au bon moment, récupère à tout va paires de skis, casques de vitesse, anoraks, gants et lunettes de soleil. Ses courses faites, Simon n'a plus qu'à dissimuler une partie de son butin, comme un écureuil fait ses stocks hivernaux, et à en descendre une autre partie. Expert en modèles, connaisseur des marques de qualité et de celles qui le sont moins, il stocke, écoule, calcule ses prix en fonction du marché et de ses investissements

de base, tel le précieux forfait qui vaut laissez-passer pour le paradis. En bas, Simon est connu et apprécié. Ses potes lui passent commande : il assure, y compris le service après-vente. La « réussite professionnelle » du petit voleur se déploie dans un univers désolé, vide, habité – hanté serait un terme plus juste – seulement par une grande sœur vouée aux emplois et aux amours précaires, qui s'accommode parfaitement du « métier » de son frère et dont il supporte en fait la charge et l'entretien. Souple, intelligent, Simon sait avec brio évoluer dans le monde d'en haut, il en maîtrise les habitudes, ou croit savoir le faire. A l'aise, il sait à l'occasion transformer ses rencontres en complicités ; car le monde du haut a lui aussi ses coulisses et ses arrières-cours, peuplées de travailleurs saisonniers ne rechignant pas à profiter d'une opportunité sans se priver de faire la leçon au gamin.

Ces relations ambiguës ne vont évidemment pas suffire à éviter l'inévitable : le monde que Simon tente à la fois de piller et de séduire – en apprenant et parlant sa langue, l'anglais, en essayant de se faire adopter – va se refermer sur lui et ses mensonges pour finalement l'exclure. Son unique tentative – amorcée lors d'une

rencontre avec une famille composée d'une mère skiant avec ses deux enfants – de devenir ce qu'il est réellement, c'est à dire un gamin en manque d'amour, se fracasse sur une grossière erreur qui trahit le parvenu – exhiber son argent. Pris la main dans le sac, il se fait frapper puis réexpédier « en bas », via une benne remplie de sacs à ordures. Chassé du paradis, il se retrouve comme Adam et Eve, mis à nu : sa fragilité éclate, en même temps que sa solitude affective, qu'il tente de combler avec le seul argument à sa disposition, celui qu'il croit maîtriser alors qu'il n'en est que le jouet : l'argent.

Précarité affective et précarité sociale s'alimentent l'une l'autre

Le récit réserve d'autres surprises, que l'on ne dévoilera pas ici, de nature plus intimiste. Mais c'est bien évidemment la métaphore sociale qui prime dans *L'Enfant d'en haut*. Métaphore, bien sûr, des inégalités qui séparent mieux qu'un mur ce haut de ce bas, deux mondes qui ne sont reliés que par un ensemble de câbles d'acier et de cabines suspendues au-dessus d'un gouffre d'ignorance réciproque. Mais, au-delà, métaphore d'un désert de sens ; à un cuisinier qui l'accuse de

ROGER ARPAJOU





Comment ne pas penser au mot resté fameux de Laurence Parisot assimilant la précarité sociale à celle de l'amour ? Même là où une certaine bienveillance pourrait permettre une rencontre, l'incompréhension reste totale. Pire encore, la tentative de ce qui est perçu comme une intrusion nourrit le mépris de ceux du haut pour ceux d'en bas, qui ont perdu jusqu'au luxe de pouvoir être réellement eux-mêmes.

voler pour s'acheter des jeux vidéo, Simon rétorque certes en lui opposant la misère sociale qui est la sienne, ponctuée plutôt d'achats de papier toilette, de pâtes. Mais cette survie ne le fait ni courir ni rêver ; plutôt la possibilité d'intégrer un monde « normal », peuplé de gens attentifs, de parents aimants... On ne peut ici s'empêcher de penser au mot resté fameux de Laurence Parisot assimilant la précarité sociale à celle de l'amour. De fait, même là où une certaine bienveillance pourrait surgir, permettre une rencontre, l'incompréhension reste totale. Pire encore, la tentative de ce qui est perçu – à juste titre – comme une intrusion nourrit le mépris de ceux du haut. Ceux du bas, condamnés à vivre leur vie à la marge, ont perdu jusqu'au luxe de pouvoir être réellement eux-mêmes. Dans ce monde glacé, il ne leur reste, évoquée par l'image de deux cabines suspendues qui se croisent en silence, qu'une étincelle d'amour, garante incertaine d'un avenir précaire.

Contrairement à ce que son titre indique, *Le Policier* n'en est pas un. Ce film israélien met en scène deux groupes que rien ne devrait se faire rencontrer. D'un côté, quatre jeunes Israéliens enfants de classes moyennes, couches supérieures d'une

société où les inégalités explosent. De l'autre, un groupe commando de policiers spécialisés dans l'antiterrorisme, ayant en fait permis – mieux même : injonction – de tuer. L'ombre portée du long mouvement social qui a secoué l'Etat hébreu il y a quelques mois plane évidemment sur ce récit hanté par la mort.

Lorsque l'ennemi prend la figure des enfants du pays

Les quatre jeunes gens, dans une configuration désespérée et romanesque structurée par deux figures dominantes – le fils d'un juge et une jeune femme issue de la très haute bourgeoisie –, entendent faire entendre leur cri de rage face aux inégalités qui ravagent leur pays. Ils vont donc kidnapper deux milliardaires affairistes pour pouvoir proclamer leur vérité devant les caméras de la télévision israélienne. Le fameux quart d'heure de célébrité... On pressent très vite que la négociation tournera court. Mais *Le Policier* échappe à cette intrigue en elle-même assez mince pour nous offrir une réflexion désenchantée sur une société dont la réalité dément les mythes qui la structurent. « *Laisse tomber Herzl* », intime le fils du juge à la jeune femme qui veut faire référence

...

... au père du sionisme dans son manifeste : « *Inutile de parler des Palestiniens* », ajoute un autre. Ni l'histoire ni la fameuse « sécurité nationale » ne fonctionnent plus ici comme référence : les sujets porteurs sont l'exploitation du travail, la crise du logement... Là encore, il y a rupture entre cette génération et la précédente. Nos quatre redresseurs de torts, plutôt privilégiés et dotés d'un fort capital culturel (l'un d'eux est violoniste, la jeune femme habite un appartement « *confortable quand les parents ne sont pas là* » qui domine la ville, et les hommes vivent loin de leur famille. Seul l'un d'eux vit avec un père, suffisamment aimant et lucide pour refuser de laisser son fils aller seul au bout de sa folie suicidaire... Le père a été révolutionnaire ; il n'a plus les moyens de l'être sous le regard incompréhensif du fils qui le traite de zéro. La transmission, ici encore, échoue malgré l'amour, et cette génération tente de résoudre seule les problèmes qui la choquent. Mais le seul moyen qu'elle trouve est de se lancer dans une course éperdue vers un suicide collectif tragique et sans lendemain. Elle ne réussit qu'à ébranler « le policier » qui découvre, désenchanté, les photos des kidnappeurs qu'il va devoir abattre sans sommation. Pointant du doigt successivement chaque cible, il lâche, décontenancé, pour chacune : « *Ce n'est pas un putain d'arable, celui-là* », découvrant que l'ennemi, en Israël, a changé de visage.

La mort, défi ultime posé au sens de la vie

C'est aussi la mort qui fixe la trame de *Tue-moi*, film allemand et étrange. Adèle est une gamine de quinze ans qui traîne sa vie dans une exploitation laitière tenue par des parents distants et hantés par un deuil, celui du fils aîné. Adèle, blessée avec lui dans un accident d'automobile, a survécu. Depuis, elle veut mourir. Elle tente de se précipiter du haut d'une falaise, mais en vain. Le destin va prendre la figure patibulaire de Timo, évadé d'une prison où il est enfermé pour avoir tué son père. Blessé, il s'est réfugié dans la ferme des parents d'Adèle. Celle-ci va lui proposer un étrange marché : elle est prête à l'aider à sortir du piège où il est pris à condition qu'il la pousse du haut d'une falaise. Acculé, persuadé du fait que l'offre n'est pas sérieuse, Timo accepte. L'échappée qui suit verra évidemment se rapprocher l'homme et la gamine, celui-là s'extirpant peu à peu d'un monde de violence dont il a été l'objet, sinon la victime, celle-ci s'autorisant petit à petit à goûter



Ni l'histoire ni la fameuse « sécurité nationale » ne fonctionnent plus ici comme référence ; les sujets porteurs sont l'exploitation du travail, la crise du logement...

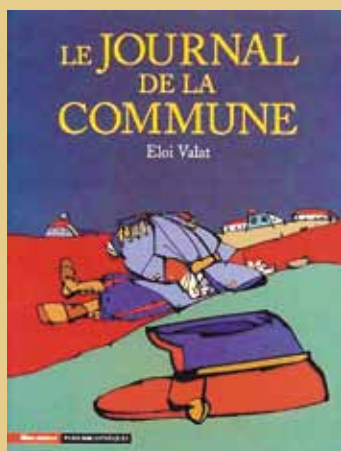
la vie et ce qu'elle offre. L'arrière-plan social, ici, est mince, pour ne pas dire inexistant, au bénéfice des difficultés à rassembler des forces contre la mort, à combler la vacuité de l'existence familiale lorsque celle-ci s'enlise dans des routines, un isolement incapable de faire deuil et de combler l'absence.

On retrouve ce sentiment de vacuité dans le film bulgare *Avé*, sur un mode plus poétique. Construit sur le même schéma de *road movie*, *Avé* fait se rencontrer, le long d'une route, deux auto-stoppeurs désireux de quitter Sofia. Lui, c'est Kanem, étudiant dans une école d'art. Elle, c'est Avé, jeune femme dont la personnalité est symétriquement inverse de celle de Kanem. Lui est introverti, sérieux grave, comme diraient les jeunes. Elle est folâtre, imaginative et entretient des relations très distantes avec la vérité. Lui veut la fuir, elle s'impose, et les voilà contraints de partager les mêmes automobiles. Jusqu'à ce que l'histoire se termine comme vous l'imaginez, ou presque. Comme dans *Tue moi*, la mort est du voyage. La mort de Victor, un ami de Kanem. Victor, dont le prénom ne relève pas du hasard, s'est suicidé. La mort probable du frère d'Avé, junkie « abandonné » – du moins Avé le pense-t-elle – par ses parents. Car la trahison voyage de concert avec la mort ; trahison de Kanem, qui a couché avec la petite amie de Victor, trahison des parents d'Avé... Ce voyage douloureux nous entraîne dans un univers provincial, festonné de paysages industriels et de chemins boueux, de maisons petites et de véhicules qui fleurent encore le socialisme réel. C'est aussi un univers sans

issue : Kanem rêve de partir en Inde. Avé, elle, en revient après que son frère y fut devenu toxicomane au dernier degré. En Europe occidentale, nous serions à la fin des années 1960... Le drame intime d'Avé et la relation à sa famille qu'elle entretient à coups de conversations téléphoniques lointaines et menaçantes illustre la crise d'un monde confortable, en train de s'aligner sur les critères de confort et de consommation mondialisée, mais sans passion, comme une somme de faux-semblants. Dans ce monde-là, les mensonges ne sont finalement qu'une tentative de dire, enfin, la vérité autrement. Ainsi, un automobiliste va embarquer Kanem et Avé uniquement parce qu'il est persuadé que le frère de Kanem est mort en Irak. De même, les parents de Victor, qui ont soigneusement caché, à grand renfort de signes de croix, le suicide de leur fils – « *on a dit qu'il s'était électrocuté* » – vont-ils accueillir Avé pour ce qu'elle n'est pas, à savoir la petite amie de leur fils. Seule une scène d'amour échappe au mensonge, comme si ce dernier était devenu indispensable pour embellir le quotidien. Dénis et fantasmes poétiques, enjolivements amoureux tiennent ainsi à distance un réel de brume, de fleuve et de boue qui, malgré tout, finit par s'imposer. Commencé dans une Lada, le périple d'Avé s'achève dans une confortable Volvo, symbole d'une société ouverte sur le monde, ses produits, ses marchés, ses impasses aussi, sans doute. Pour y faire face, Kanem, parti à la recherche de son nouvel amour, lui emprunte sa capacité à mentir. Et à s'en amuser. ▶

Louis SALLAY

HISTOIRE DESSINS AU SANG



Sous la Commune, le *Journal officiel* continue de paraître. Rédigé par les insurgés, chaque numéro, du lundi 20 mars au mercredi 24 mai 1871, réunit des textes officiels (décrets, arrêtés...) et non officiels (faits-divers, dépêches, nécrologies...). A partir d'extraits, Eloi Valat, qui fut en son temps un des maquetistes d'*Options*, a conçu quelque soixante-dix images/affiches qui offrent, de ces deux mois de révolution, un panorama d'une «*prégnante actualité*». Ses planches donnent à voir une révolution au quotidien, héroïque et tragique.

LE JOURNAL DE LA COMMUNE, par Eloi Valat, BLEU AUTOUR, 151 PAGES, 24 EUROS.

EXILS HISTOIRES D'HISTOIRE

Sur un ton ironique, tendre, lucide, nostalgique, tragique, trente-quatre auteurs racontent leur enfance juive dans le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Liban et la Turquie des années 1930-1960. Ils révèlent la fin d'un monde cosmopolite et séculaire, avant l'exil auquel l'Histoire contemporaine les a presque tous contraints.

UNE ENFANCE JUIVE EN MÉDITERRANÉE MUSULMANE, textes inédits recueillis par Leila Sebban, BLEU AUTOUR, 26 EUROS.

RACISME BASSE MORALE, PETITS CALCULS...

Loin d'exploiter la xénophobie populaire, l'ex-chef de l'Etat et ses ministres n'hésitaient pas à braver l'opinion. Faisant fi des enquêtes qui montrent que les Français se préoccupent bien davantage de l'emploi, du pouvoir d'achat ou des inégalités, ils s'obstinaient à soutenir que l'immigration est leur problème principal. Pourquoi cette xénophobie d'en haut ? Les études sérieuses révèlent pourtant qu'aucune rationalité économique ou démographique ne la justifie. Quant aux bénéfices politiques qu'elle permet d'engranger, l'impopularité d'initiatives telles que le débat sur l'identité nationale ou le discours de Grenoble indique qu'ils ne sont pas plus significatifs que les coûts de l'immigration. Il s'agit alors de comprendre ce qui a conduit la droite française à tant miser sur la résurgence de la «*question immigrée*». A cette fin, *Xénophobie d'en haut* se penche sur les circonstances qui ont amené les dirigeants français à s'emparer d'une telle question, en dépit du terrible bilan de ses usages antérieurs, ainsi que sur la manière dont ils sont parvenus à le faire, au sein d'une Union européenne pourtant fondée sur la leçon de 1945 : «*Plus jamais ça !*» La dérive d'une droite éhontée soulève encore deux questions. Elle appelle à se demander pourquoi les médias les plus hostiles au populisme s'ingénient à minimiser son ampleur, au risque de la conforter, mais aussi pourquoi une gauche complexée se borne à la confondre avec de la démagogie, comme si l'hostilité aux étrangers était le lot des classes populaires. Or la pusillanimité de l'opposition est d'autant plus déplorable, concluent les auteurs de *Xénophobie d'en haut*, que la récusation du «*problème de l'immigration*» est la condition de possibilité d'une véritable alternance. A suivre...

XÉNOPHOBIE D'EN HAUT – LE CHOIX D'UNE DROITE ÉHONTÉE, Cette France-là, LA DÉCOUVERTE, 12 EUROS.

LA FONTAINE PLUS QU'À FABLES...

Homme à l'esprit libre, auteur non conformiste, écrivain inclassable considéré comme mineur de son vivant, rejeté par le Roi-Soleil, Jean de La Fontaine appartient aujourd'hui au patrimoine mondial des lettres. Cependant, sa gloire posthume a, semble-t-il, multiplié les légendes qui occultent trop souvent sa personnalité et la véritable portée de son œuvre. Jean de La Fontaine devient, sous la plume de Valère Staraselski, un fabuleux personnage romanesque. Le lecteur est entraîné à la rencontre du célèbre fabuliste, en quatre périodes de son existence comme autant de saisons qui composent une vie. On est surpris par ce que l'on découvre de cet homme simple, grand moraliste, de ce poète qui, s'essayant à dire des vérités pas toujours bonnes à formuler face à tous les pouvoirs, au brutal cours du monde, à l'adversité aussi, trouve le chemin du bonheur et de la bonté. De cet écrivain tellement aimé du public pour la raison que ses fables, si familières, participent aussi bien du manuel de survie pour les humbles que de l'exercice en plein vent de la liberté pour chacun !

LE MAÎTRE DU JARDIN, DANS LES PAS DE LA FONTAINE, par Valère Staraselski, LE CHERCHE MIDI, 15 EUROS.

EXCLUSION PAUVRETÉ AU QUOTIDIEN

Pourquoi la pauvreté ne fait-elle pas scandale ? Comment se fait-il que l'on puisse recenser dans un pays riche plus de huit millions de pauvres officiels sans susciter de réaction indignée ? Qu'est-ce qui se joue collectivement pour qu'une telle réalité ne s'énonce plus comme la conséquence de choix politiques, mais comme un fait comptable ? Pour tenter de comprendre, l'auteur est allé à la rencontre de femmes et d'hommes de toutes catégories sociales, à la ville et à la campagne, non pauvres selon le seuil en vigueur, pour leur demander : «*Mais pourquoi les pauvres sont-ils pauvres ?*» Il ne s'agit pas d'une enquête sociologique portée par des statistiques, mais de l'envie d'une citoyenne ordinaire d'aller poser à des gens ordinaires des questions ordinaires sur un sort qui devrait être extraordinaire, celui des pauvres. Les propos rapportés dessinent en filigrane un portrait politique, social et affectif d'une France d'aujourd'hui racontée non par des savants ou des journalistes, mais par ses habitants mêmes.

MAIS POURQUOI SONT-ILS PAUVRES ? VOYAGE DANS LA FRANCE EN CRISE, Catherine Herzberg, LE SEUIL, 300 PAGES, 20 EUROS.

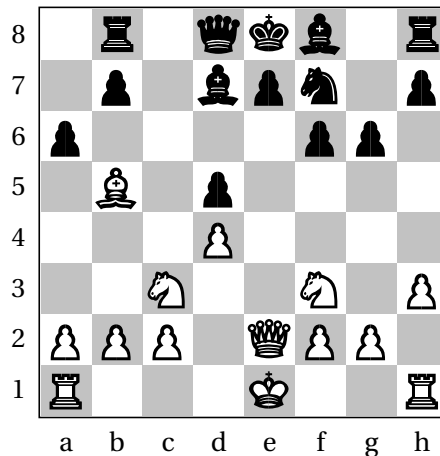
Tactique

Position avant le 11^e coup blanc, issue d'une partie Savon Vladimir-Gaprindashvili Nona, Satka, Russie, 2004. Quel fut le coup joué par Savon contre la championne géorgienne (VOIR DIAGRAMME) ?

Vladimir Savon

« L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive; / Il coule et nous passons! » (Alphonse de Lamartine)

Dans le courant de l'année 1979, ma mère, rentrant de Londres, m'avait rapporté un cadeau. Un bouquin d'échecs contenant toutes les parties, dont certaines analysées, des deux Interzонаux de 1973, l'un disputé à Leningrad et l'autre à Pétrópolis. A cette époque, il n'y avait pas beaucoup de bonnes publications échiquéennes en français, j'étais enchanté. Au milieu de joueurs très connus, j'avais découvert les parties d'un certain Vladimir Savon, un grand maître ukrainien. J'aimais bien son nom, peu banal pour un Soviétique. Son style était plutôt positionnel; pourtant, il me semblait qu'il acceptait volontiers les complications lorsque son adversaire cherchait la bagarre. Des années après, en apprenant sa mort, j'ai cherché à découvrir et à revoir des parties de lui sur mes bases et sur Internet. J'avais oublié qu'il avait battu des « monstres sacrés » comme Tal, Spassky, Bronstein et d'autres encore. Et aussi que, en 1971, il avait remporté le championnat d'Urss. Ces photos de visages concentrés, publiées dans des magazines au mauvais papier, ces parties d'échecs, ces grilles de résultats, tout ce qui a enchanté mes moments libres d'adolescent m'attriste aujourd'hui. Mes héros d'hier, toujours jeunes et beaux sur les photos, sont des êtres fragiles, victimes du temps qui passe, et ils disparaissent.



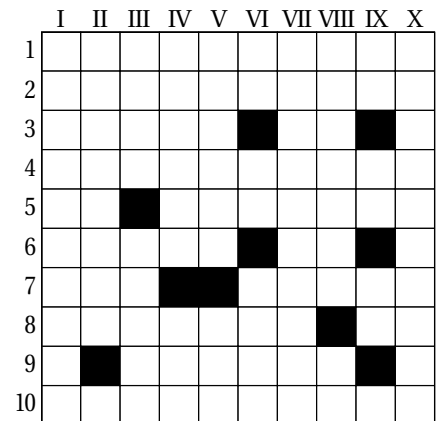
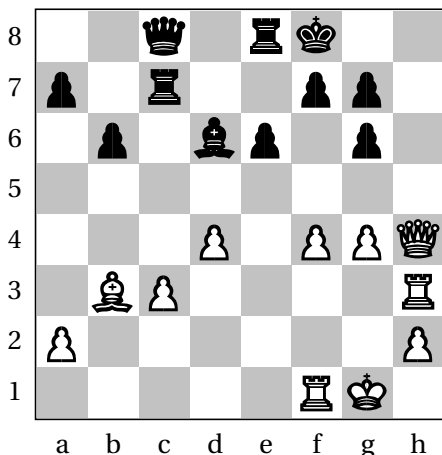
Savon Vladimir-Tal Mikhaïl

37^e Championnat d'Urss, Moscou, 8^e ronde, 1969.
Défense ouest-indienne

Tal, le « magicien de Riga », ex-champion du monde, ne peut résister et s'incline : 1. d4, Cf6; 2. c4, e6; 3. Cf3, c5; 4. e3, cxd4; 5. exd4, b6; 6. Fd3, Fb7; 7. 0-0, Fe7; 8. Cc3, d5; 9. Fg5, dxc4; 10. Fxc4, 0-0; 11. De2, Cc6; 12. Tad1, Cb4; 13. Ce5 (une excellente case pour le Cavalier, un sacrifice en f7 sera toujours possible), 13... Cbd5; 14. Td3, Cxc3; 15. bxc3, Ce4; 16. Fc1! (échanger les Fous de cases noires ne ferait qu'aider la défense), 16... Cd6; 17. Fb3, Tc8; 18. Th3, Fe4 (pour protéger la case h7); 19. Fa3, Fg6; 20. g4!?, Tc7; 21. f4, Dc8; 22. Cxg6, hxg6 (22... fxc6?; 23. Fxe6+-); 23. Fxd6, Fxd6; 24. De1! (avec l'idée simple : 25. Dh4, et 26. Dh8 mat), 24... Te8; 25. Dh4, Rf8 (25... f6?; 26. Dh7+, Rf7; 27. f5+-). **VOIR DIAGRAMME.**

26. f5! (ouvre la position; même le grand Tal ne peut résister

à cette attaque), 26... gxf5; 27. gxf5, f6 [27... exf5; 28. Dh8+, Re7; 29. Te3+, Rd7 (29... Rf6; 30. Txe8+-); 30. Txe8, Dxe8; 31. Fa4+-+; 28. Fxe6, Txe6 [28... Db7; 29. Te1! Par exemple : 29... b5; 30. Dh8+, Re7; 31. Fd7+, Fe5 (31... Rxd7; 32. Dxe8#); 32. Dxe8+, Rd6; 33. De6#]; 29. fxe6, Dxe6; 30. Te1, Dd7; 31. Dh8+, Rf7; 32. Dh5+, Rf8 (32... g6? 33. Dh7+, Rf8; 34. Dh8+, Rf7; 35. Th7#); 33. Dg6! [Tal abandonne, car après le coup forcé 33... Rg8; 34. Te8+, Ff8 (34... Dxe8; 35. Dxe8+-+); 35. Th8+!, Rxh8; 36. Txf8#, 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. C'est fait... - 2. Habite la ville natale de François Hollande. - 3. Devant l'élément, le rend insignifiant mais essentiel. Le même. - 4. Compartimentée. - 5. Interjection pour rire. Bedaines façon Léonard. - 6. Ecussons. Précède la matière. - 7. Assistant personnel anglo-saxon. Renforcées. - 8. Cité lettone. Affirmation. - 9. Greffent. - 10. Ne saurait caractériser le candidat ou le président Sarkozy.

VERTICALEMENT

I. Se pratique dans une cour de récréation ou dans une campagne électorale. - II. Normal! - III. Voyelles. Cotis. - IV. Neiges mêlées. Pour les cadres de l'énergie. - V. Connaissances des mystères religieux. Avionneur franco-italien. - VI. Préposition. Provoque encore des ruées. Tunique de l'œil. - VII. Le moment où doit se produire le 1 horizontal. - VIII. Indiens déboussolés. Blanc et dur. - IX. Points opposés. Deux blanches selon le poète. D'un auxiliaire. - X. A joué un grand rôle dans la campagne.

Code des symboles

! Très bon coup.
!! Coup excellent.
? Coup faible.
?? Très mauvais coup.
?! Coup douteux.
!? Coup intéressant.
+- Avantage décisif pour les Blancs.
Mat.
-+ Avantage décisif pour les Noirs.
+ Echec au Roi.
1-0 Victoire des Blancs.
0-1 Victoire des Noirs.
0,5 Partie nulle.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontallement : 1. Changement. - 2. Rouennaise. - 3. Ollgo. Id. - 4. Cloisonnée. - 5. Ha! Sermnev (ventres). - 6. Entes. Es. - 7. Pda. Unies. - 8. Ielgava. St. - 9. Entent. - 10. Discretion. Verticallement : 1. Croche-pied. - II. Hollande. - III. Auto. Tales. - IV. Neiges (neiges). Gnc. - V. Gnoses. Alt. - VI. En. Or. Uvée. - VII. Maintenant. - VIII. Eidmsi (Indiens). Tl. - IX. NS. EE. Es. - X. Télévision.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

38^e coup, 1-0.
bxa5, Fxe2; 14. Rxe2 (et Savon l'emporta au 11. Cxd5! (gagne un pion, car sur 11... axb5?;